

Cameroun : Quatrième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; Demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation; et Examen des assurances de financement — Rapport des services du FMI; Déclaration des services du FMI; Communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration; Déclaration des autorités camerounaises/Déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Cameroun.

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour le non-respect d'un critère de réalisation, et examen des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif à la quatrième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, à la demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation; et à l'examen des assurances de financement, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le **19 décembre 2007** avec les autorités camerounaises sur l'évolution et les politiques économiques. **La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 19 décembre 2007.** Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI du **19 décembre 2007** qui met à jour les informations sur l'évolution récente.
- Un communiqué de presse résumant **le point de vue du Conseil d'administration tel qu'exprimé lors de l'examen du rapport des services du FMI le 19 décembre 2007**, qui concluait la demande ou revue.
- Une déclaration des autorités camerounaises/déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Cameroun.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Note consultative conjointe sur l'avancement de la stratégie de réduction de la pauvreté

Lettre d'intention adressée par les autorités camerounaises au FMI*

Mémoire de politique économique et financière des autorités camerounaises

Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté – Rapport d'avancement

*Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations, qui peuvent être envoyées par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
CAMEROUN

Quatrième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation, et examen des assurances de financement¹

Préparé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par David Nellor et Adnan Mazarei

Le 30 novembre 2007

Évolution récente. L'activité économique hors secteur pétrolier a ralenti en raison de la sous-exécution du budget d'investissement, de la baisse de la productivité économique due à la lenteur des réformes structurelles et de l'intensification de la concurrence extérieure. La vigueur de la production et des cours pétroliers a toutefois amélioré la position du compte extérieur courant. Le mouvement de baisse de l'inflation s'est poursuivi.

Résultats du programme. Malgré des résultats contrastés, le présent rapport recommande que soit achevée la quatrième revue de l'accord appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du fait que des mesures correctrices ont été prises. La plupart des objectifs quantitatifs pour fin juin 2007 ont été atteints. Cependant, les réformes structurelles ont avancé de façon inégale : le renforcement de la gestion budgétaire s'est poursuivi, alors que les réformes des services financiers ruraux, de la fonction publique et des entreprises d'État ont pris du retard. Les travaux devant préparer la création d'une filiale financière de la CAMPOST (critère de réalisation) n'étaient pas terminés à la fin juin, mais des mesures correctrices ont été prises. De plus, les autorités ont réalisé une étude diagnostique préliminaire du système de rémunération de la fonction publique.

Grandes priorités. En raison de la faiblesse persistante de l'activité économique hors secteur pétrolier, les autorités ont réaffirmé leur engagement d'assurer une reprise d'une croissance favorable aux pauvres. À cet égard, les dépenses publiques pour 2008 demeurent inchangées même si les recettes non pétrolières ont été révisées à la baisse, ce qui suppose que l'effort de relance budgétaire sera plus important que ce qui avait été prévu dans un premier temps. L'investissement sera réorienté vers les projets de développement agricole et d'infrastructures. Le programme prévoit des mesures visant à améliorer le suivi des dépenses et l'exécution des investissements publics, et à renforcer l'administration fiscale. Les autorités prendront des mesures pour améliorer le climat des affaires; à cette fin, elles prévoient notamment d'accélérer la réforme des entreprises publiques dans les secteurs des télécommunications, de l'eau et du transport aérien.

¹ La mission était composée de MM. Ghura, chef de mission, Kpodar et Singh (tous du Département Afrique), M^{me} Eble (Département des finances publiques), M. Kireyev (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques) et M^{me} Kabedi-Mbuyi, Représentante résidente. M. Nyambal, Conseiller principal de l'administrateur pour le Cameroun ainsi que des représentants de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement ont participé aux entretiens.

Table des matières	Page
I. Introduction	4
II. Évolution récente de la situation économique et mise en œuvre du programme	4
III. Entretiens sur la politique économique.....	7
A. Préserver la viabilité budgétaire.....	7
B. Améliorer le climat des affaires	10
IV. Examen des assurances de financement	13
V. Risques du programme et surveillance	13
VI. Évaluation par les services du FMI	13
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–09	18
2. Balance des paiements, 2004–09	19
3. Situation monétaire, décembre 2004–décembre 2008	20
4. Opérations de l'administration centrale, 2004–09.....	21
5. Principaux indicateurs de finances publiques, 2004–09	22
6. Indicateurs des crédits du FMI, 2004–08.....	23
7. Décaissements du FMI et calendrier des revues	24
 Graphiques	
1. Prix, production, épargne et investissements, 2002–08.....	15
2. Évolution et perspectives du secteur extérieur, 2002–08.....	16
3. Évolution et perspectives budgétaires, 2002–08.....	17
 Encadrés	
1. PESF national 2007 – Principales constatations et recommandations.....	12
 Appendice	
I. Lettre d'intention
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Abréviations et acronymes

BEAC	Banque des États d’Afrique centrale
CAMAIR	Cameroon Airlines
CAMPOST	Postes camerounaises
CAMTEL	Compagnie de téléphone du Cameroun
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale
COBAC	Commission bancaire de l’Afrique centrale
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
PESF	Programme d’évaluation du secteur financier
PPTE	Pays pauvres très endettés
SFI	Société financière internationale
PME	Petites et moyennes entreprises
SNEC	Société nationale des eaux du Cameroun
SONARA	Société nationale de raffinage
TCER	Taux de change effectif réel
TEC	Tarif extérieur commun
PEM	Perspectives de l’économie mondiale

I. INTRODUCTION

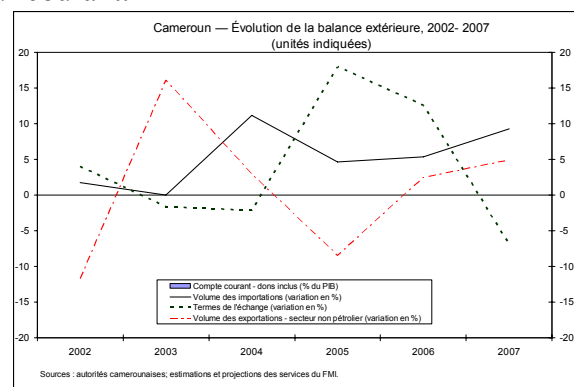
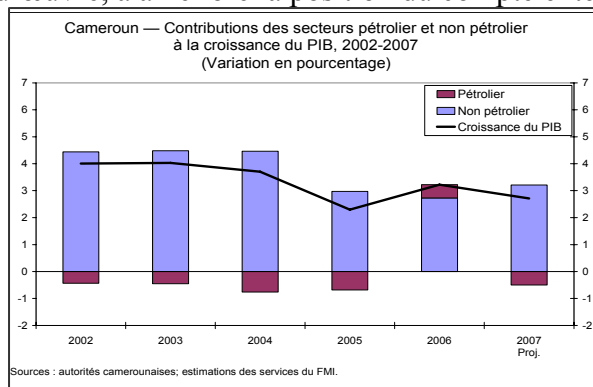
1. **La quatrième revue marque la fin de la deuxième année de l'accord appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et énonce les objectifs pour la dernière année du programme².** Les entretiens ont porté sur :

- l'évolution récente de la situation économique et l'évaluation de la mise en œuvre du programme au premier semestre de 2007;
- les politiques visant à préserver la viabilité budgétaire et à relancer la croissance économique.

2. **Au lendemain des élections parlementaires, le Président Biya a réaffirmé l'importance de centrer l'action des pouvoirs publics sur l'accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté.** Son parti a obtenu le plus grand nombre de sièges lors du scrutin de juillet 2007 et le Conseil des ministres a été remanié en septembre. L'allègement de la dette de 2006 a créé des attentes, les fonctionnaires espérant obtenir des hausses salariales et les Camerounais en général, une amélioration des services publics. Le nouveau Conseil des ministres s'est engagé à donner un nouvel élan aux réformes; sa capacité de résister aux pressions pourrait cependant être mise à l'épreuve par ces attentes.

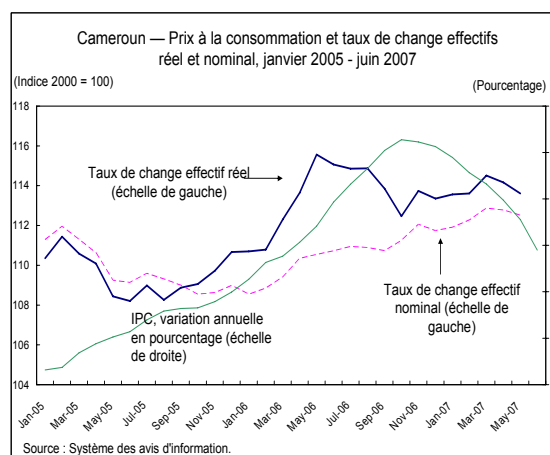
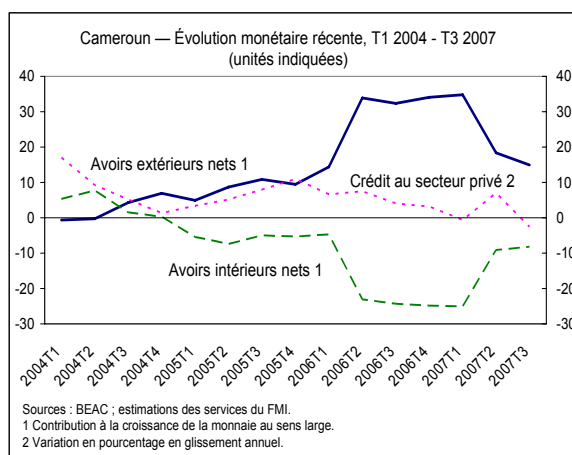
II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

3. **La croissance économique demeure anémique malgré les prix élevés du pétrole** (tableaux 1 et 2). En dehors du secteur pétrolier, l'activité a manqué de vigueur en raison de la concurrence accrue des producteurs à faible coût, de la sous-exécution des investissements publics, et de la diminution de la productivité imputable aux retards dans la restructuration des entreprises publiques. Selon une évaluation effectuée en milieu d'année, l'activité en dehors du secteur pétrolier a quelque peu accéléré sous l'effet de la reprise de la construction et de l'agriculture. Le secteur pétrolier a été favorisé par la vigueur de la production et des cours pétroliers, laquelle, conjuguée à la forte augmentation des exportations de bois d'œuvre, a amélioré la position du compte extérieur courant.



² Les autorités ont établi un rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté en 2006. Ce rapport et les notes consultatives conjointes des services du FMI et de la Banque mondiale ont été présentés séparément au Conseil d'administration.

4. Au premier semestre de 2007, la conjoncture monétaire a de nouveau été tributaire des prix élevés du pétrole et l'inflation a diminué (tableau 3). Le gonflement des avoirs extérieurs nets s'est atténué et l'État a continué de réduire ses engagements envers le système bancaire, ce qui a contribué à endiguer la croissance de la masse monétaire au sens large. La croissance du crédit au secteur privé est demeurée modérée, l'État ayant réglé ses arriérés envers les opérateurs privés, ce qui leur a permis de réduire l'encours de leurs engagements envers les banques et de s'autofinancer. L'inflation a continué de reculer, conséquence de la modération du renchérissement des carburants et de l'abaissement des taxes sur certains produits de base. Le taux de change effectif réel a continué de croître, entraîné par l'euro—auquel le franc CFA est rattaché³.



5. **Les résultats budgétaires du premier semestre de 2007 sont satisfaisants dans l'ensemble, bien que l'exécution des investissements demeure préoccupante. L'excédent budgétaire global a été plus élevé que prévu, les dépenses ayant été inférieures aux prévisions. Les recettes non pétrolières ont été légèrement en deçà de ce que prévoyait le programme, du fait surtout que les taxes sur le commerce international et**

	Cameroon — Principaux indicateurs de finances publiques, 2005-07					
	2005	2006	2007 ¹		Exercice	
			Prog.	Effect.	Prog.	Proj.
	(Pourcentage du PIB)					
Total des recettes et des dons	18.2	47.6	9.6	9.5	19.1	20.2
Recettes pétrolières	5.0	6.8	2.6	2.4	5.2	5.9
Recettes non pétrolières	12.6	12.4	6.4	6.4	12.6	12.7
Dons	0.5	28.4	0.6	0.8	1.3	1.5
Total des dépenses	14.6	14.5	8.2	6.8	16.8	16.3
Dépenses courantes	12.1	11.7	5.8	5.6	11.9	12.1
Dépenses d'investissement	2.4	2.9	2.3	1.2	4.9	4.2
dont :						
Financées sur ressources extérieures	0.5	0.7	0.5	0.3	1.1	0.9
Financées sur ressources propres	1.2	1.5	0.7	0.7	1.8	1.9
Financées par l'allègement de la dette	0.6	0.4	0.8	0.2	1.5	1.1
Dépenses non classées	0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés	-0.8	-1.8	-0.2	-0.4	-0.6	-0.7
Solde global (hors dons)	2.2	2.9	0.6	1.6	0.4	1.6
Pour mémoire :	(Pourcentage du PIB non pétrolier)					
Recettes non pétrolières en pourcentage du PIB non pétrolier	13.8	13.8	6.9	7.0	13.6	13.9
Solde primaire hors pétrole (selon la définition du programme) ²	1.0	0.4	0.1	0.5	-0.4	-0.5

Sources : autorités camerounaises; estimations et calculs des services du FMI.

¹ Le PIB nominal a été révisé à la baisse de 3 % depuis la dernière revue.

² À l'exclusion des intérêts, des dons et des dépenses financées par des prêts-projets extérieurs, l'initiative PPIE et le C2D.

³ D'après les services du FMI, le taux de change effectif réel est près de son niveau d'équilibre, bien que des facteurs autres que les prix, par exemple un climat peu propice à l'investissement, continuent de nuire à la compétitivité extérieure (rapport des services du FMI No. 07/285).

les recettes non fiscales ont été inférieures aux niveaux prévus. L'effort fiscal a cependant été maintenu et ce en dépit du ralentissement de la croissance économique. En ce qui concerne l'exécution des investissements, ceux qui ont été financés sur ressources intérieures ont presque atteint l'objectif budgétaire, alors que ceux qui ont été financés sur ressources extérieures et par l'allégement de la dette ont été inférieurs aux objectifs.

6. Les résultats du programme FRPC pour la période allant de janvier à juin 2007 sont contrastés, mais des mesures correctrices ont été prises (MPEF, tableaux 1 et 2) :

- Tous les objectifs quantitatifs pour fin juin 2007 ont été atteints, exception faite du repère concernant les recettes non pétrolières. Les autorités ont poursuivi l'effort fiscal en renforçant l'administration des recettes. L'objectif relatif aux recettes non pétrolières a été revu à la baisse pour 2007 en raison du ralentissement de l'activité du secteur, mais l'effort de recouvrement des recettes prévu par le programme s'est poursuivi. Les autorités réduiront les dépenses tout en préservant celles qui ont un caractère prioritaire, ce qui suppose un déficit budgétaire primaire hors pétrole un peu plus élevé que prévu en 2007.
- Des mesures structurelles liées à la gestion et à la transparence budgétaires ont été prises. L'interconnexion des systèmes informatiques des directions générales du budget et du Trésor a été consolidée (critère de réalisation).
- Des retards ont été observés dans l'application des mesures visant les services financiers ruraux et la fonction publique.
 - Les travaux devant préparer la création de la filiale financière de la CAMPOST n'avaient pas été achevés à la fin juin (critère de réalisation), ce processus s'étant avéré plus complexe que prévu. Cependant, les états financiers pour 2004-2006 et le plan des activités financières de la CAMPOST ayant été établis, l'objectif de cette mesure a pu être atteint. Il sera essentiel d'exercer une surveillance adéquate afin de protéger les petits épargnants (MPEF, ¶5 et 35).
 - Le repère concernant la réalisation d'une étude diagnostique de la fonction publique a été respecté avec du retard. Toutefois, le repère relatif à la gestion de la paie de certains ministères (fin juin) a été en partie respecté : les dossiers des ressources humaines ont été harmonisés, mais le nouveau système de gestion n'a pu être installé comme prévu du fait que la technologie informatique retenue a été modifiée. La mise en œuvre des réformes se poursuivra avec l'harmonisation des dossiers relatifs à la paie d'ici la fin 2007 et l'installation d'un système de gestion d'ici le milieu de 2008 (MPEF, ¶24).

7. La réforme des entreprises publiques a progressé lentement. Les autorités appliquent cette réforme avec l'assistance de la Banque mondiale. L'appel d'offres pour la privatisation de la CAMTEL a été lancé à la fin mars (critère de réalisation); un adjudicataire provisoire devrait être sélectionné d'ici la fin 2007. Dans le cas de la SNEC, un adjudicataire provisoire a été sélectionné en septembre 2007, et le contrat de gestion devrait être signé d'ici

la fin 2007. Pour ce qui est de la CAMAIR, le gouvernement a renouvelé son engagement de réduire les subventions et d'améliorer les services. Un nouveau conseiller financier devrait être sélectionné d'ici la fin 2007 pour la privatisation de cette société (MPEF, ¶38).

III. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

8. **Les autorités ont insisté sur leur détermination de relancer la croissance dans un sens favorables aux pauvres, tout en préservant la viabilité budgétaire.** Les discussions ont porté sur les options pouvant être envisagées à cette fin. Les autorités i) s'en tiendront au niveau de dépenses publiques figurant au programme pour 2008, malgré la révision à la baisse des recettes non pétrolières en raison du ralentissement de la croissance, ce qui suppose un plus gros effort de relance budgétaire que ce qui avait été prévu dans un premier temps; ii) accéléreront les dépenses prioritaires et réorienteront les dépenses d'investissement vers des projets d'infrastructures et de développement agricole; iii) amélioreront l'exécution des investissements; iv) activeront les réformes structurelles, notamment en prenant des mesures pour améliorer le climat des affaires⁴. Conjugés à l'arrivée à maturité des plantations de cacao et de café, ces efforts devraient se traduire par une reprise modeste de l'activité du secteur non pétrolier à compter de 2008.

A. Préserver la viabilité budgétaire

9. **La stratégie budgétaire à moyen terme vise à augmenter les dépenses prioritaires, sans compromettre la viabilité macroéconomique.** Elle prend pour hypothèses que i) les prix du pétrole n'augmenteront guère; ii) les recettes non pétrolières augmenteront progressivement; iii) les dépenses de lutte contre la pauvreté seront accrues et les dépenses non prioritaires seront limitées; iv) le remboursement de la dette intérieure se poursuivra⁵ 6.

10. **Le projet de budget 2008 cadre avec les objectifs susmentionnés et le programme initial.** Il a pour principales caractéristiques :

- une augmentation des recettes non pétrolières de 0,3 point de pourcentage du PIB hors pétrole par rapport à 2007, grâce au renforcement en cours de l'administration fiscale;

⁴ Le déficit budgétaire primaire hors pétrole demeurera toutefois dans la fourchette de viabilité fixée (rapport des services du FMI No. 07/285).

⁵ Les projections concernant les cours du pétrole sont établies à un niveau inférieur aux cours prévus dans les *Perspectives de l'économie mondiale* selon un facteur prudentiel constant, qui équivaut actuellement à 7 dollars EU le baril et qui s'ajoute à la décote qualité de 3 dollars EU le baril.

⁶ L'encours de la dette intérieure représentait 9 % du PIB à la fin 2006.

- des dépenses courantes à peu près inchangées (par rapport au PIB), la réduction des subventions et transferts faisant contrepois à l'augmentation des traitements et salaires ;
- un accroissement des dépenses d'investissement d'environ 1 point de pourcentage du PIB par rapport à 2007, en raison de la meilleure exécution des investissements financés par l'allègement de la dette et sur ressources extérieures.

Cameroun — Principaux indicateurs macroéconomiques, 2006–09

(unités indiquées)

	Scénario de référence ¹				Scénario actualisé		
	2006	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Croissance économique et prix							
PIB réel ²	3.2	4.2	4.9	4.8	2.7	4.4	4.6
<i>Dont</i> : non pétrolier	2.9	4.4	5.2	5.3	3.4	4.5	4.9
Prix à la consommation (moyenne de la période)	5.1	1.8	1.8	2.0	1.5	3.3	2.0
Prix du pétrole du programme (dollars EU le baril)	61.6	50.0	54.8	51.5	62.8	65.0	59.3
Investissement intérieur brut	16.8	20.1	21.5	22.8	18.4	19.4	20.0
Agrégats budgétaires							
Total des recettes (hors dons)	19.3	17.7	17.9	17.6	18.6	18.4	18.5
<i>Dont</i> : non pétrolières ⁴	13.8	13.6	13.7	13.9	13.9	14.2	14.4
Total des dépenses	14.5	16.8	16.8	16.9	16.3	17.3	17.9
<i>Dont</i> : dépenses courantes hors intérêts	10.7	11.4	11.3	11.3	11.6	11.7	11.8
dépenses d'investissement	2.9	4.9	5.1	5.1	4.2	5.2	5.7
Solde budgétaire global (hors dons)	4.7	1.0	1.0	0.7	2.4	1.1	0.5
<i>Dont</i> : solde budgétaire primaire hors pétrole ⁵	0.4	-0.4	-0.6	-1.0	-0.5	-0.7	-1.0
Solde budgétaire global (dons inclus)	33.1	2.3	2.1	-1.0	3.9	1.9	1.5
Stimulant budgétaire	0.6	2.7	0.0	-0.2	1.8	1.0	0.3
Balance des paiements							
Compte courant (hors dons ³)	-0.7	-4.0	-4.8	-5.8	-2.6	-3.1	-3.6
Volume des exportations ²	8.1	4.2	3.6	3.8	2.8	4.0	4.0
<i>Dont</i> : non pétrolières	8.7	5.0	5.4	5.9	5.1	5.4	5.9
Volume des importations ²	6.8	5.4	5.5	5.9	9.6	3.7	3.3
<i>Dont</i> : non pétrolières	2.4	7.2	8.7	6.0	8.5	3.9	4.9

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ D'après rapport des services du FMI No. 07/285.

² Variation en pourcentage.

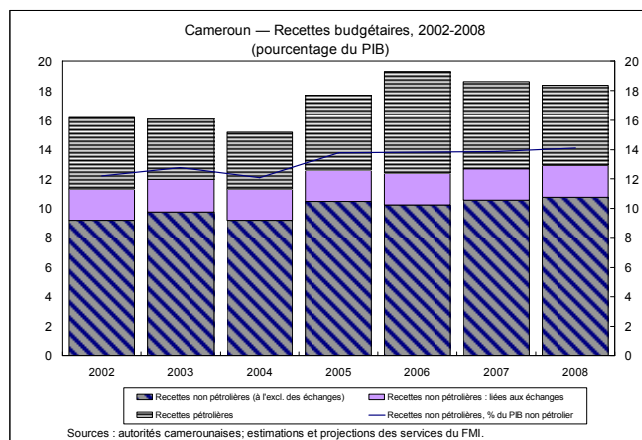
³ Pourcentage du PIB.

⁴ Pourcentage du PIB non pétrolier.

⁵ À l'exclusion des dépenses financées sur ressources extérieures, des dépenses financées par l'allègement de la dette et des dépenses de restructuration.

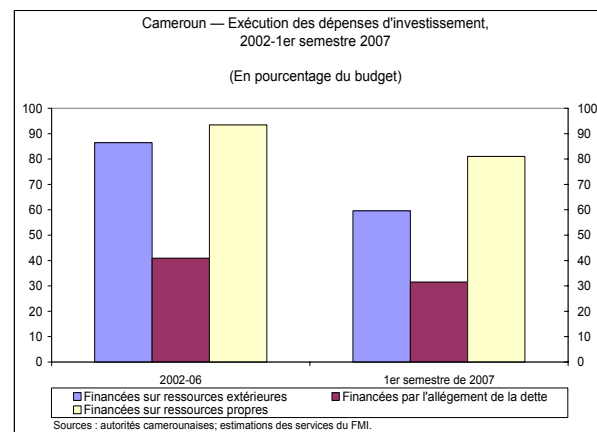
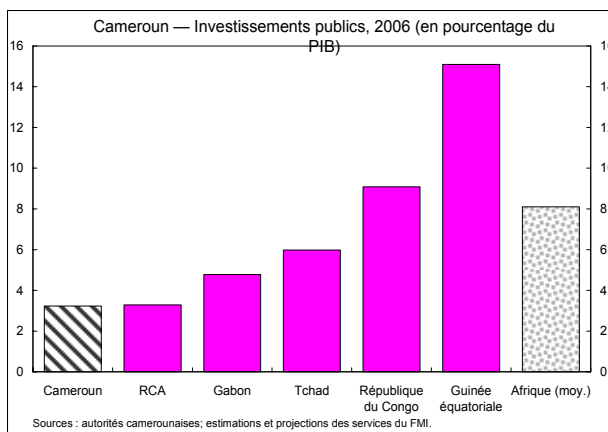
11. Les autorités conviennent que les recettes non pétrolières restent indispensables pour assurer la viabilité budgétaire.

Elles reconnaissent que, compte tenu de la baisse prévue des recettes pétrolières et de la libéralisation des échanges commerciaux, il est important de mobiliser davantage ces recettes afin de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour financer les dépenses prioritaires. Afin de compléter l'amélioration en cours de l'administration, elles n'accorderont pas de nouvelles exemptions fiscales et étudieront les possibilités de rationaliser celles qui sont en vigueur. De plus, si les recettes sont inférieures



aux projections, elles ont accepté de prendre d'autres mesures, notamment d'annuler les exemptions fiscales consenties en 2006 et d'imposer les avantages sociaux (MPEF, ¶11-13).

12. Les autorités reconnaissent que le faible pourcentage d'exécution des investissements financés par l'allégement de la dette et sur ressources extérieures a freiné la croissance et la réduction de la pauvreté. Elles ont noté que le Cameroun était en retard par rapport aux comparateurs régionaux dans le domaine des dépenses d'investissement. Elles prévoient l'élimination des obstacles qui entravent l'exécution des investissements, sans pour autant compromettre la qualité des projets, i) en prévoyant des fonds de contrepartie suffisants; ii) en exécutant le budget d'investissement dans un cadre à moyen terme; iii) en amorçant le processus d'adjudication des marchés publics au début du cycle budgétaire; et iv) en améliorant la coordination avec les donateurs (MPEF, ¶20-22).



13. Il sera également capital d'assurer la qualité des dépenses publiques. À cette fin, les autorités cherchent principalement à améliorer la gestion des ressources humaines et des finances publiques, et à maîtriser les risques budgétaires :

- La masse salariale de l'État devrait croître d'environ 10 % en raison i) de la régularisation des augmentations de salaires après promotion, qui avaient été gelées ; et ii) du recrutement dans les secteurs prioritaires. Les autorités ont renouvelé leur engagement d'ajuster les salaires dans le cadre de la réforme de la fonction publique.
- Afin de renforcer la planification des dépenses à moyen terme ainsi que l'exécution et le suivi du budget, les autorités prévoient d'établir un plan d'action pour la gestion des finances publiques (MPEF, ¶19). Elles ont également l'intention de déposer au Parlement, en 2007, une nouvelle loi de finances organique afin de moderniser le cadre budgétaire et ont demandé au FMI de leur fournir une assistance technique à cet égard.
- En vue de réduire les subventions et de créer l'espace budgétaire nécessaire au financement des dépenses prioritaires, les autorités mettront en place un mécanisme

simplifié d'ajustement des prix des carburants en fonction des variations des prix mondiaux (MPEF, ¶25-26).

- L'élaboration de la politique en matière de dette publique avance. Cette politique établirait des seuils de viabilité indicatifs, officialiserait l'orientation prudente actuellement suivie, qui privilégie les prêts concessionnels et les dons, et reposerait sur les meilleures pratiques en matière de transparence et de responsabilité. En outre, les autorités ont mis en place un cadre juridique afin de promouvoir les partenariats public-privé et sont déterminées à limiter autant que possible les risques budgétaires qui en découlent.

B. Améliorer le climat des affaires

14. **Afin de relancer la croissance, les autorités reconnaissent la nécessité d'améliorer le climat des affaires.** Elles continueront à prendre les mesures qui, d'après les enquêtes menées auprès des entreprises, sont essentielles pour attirer les investissements : développement du secteur financier, libéralisation du commerce et renforcement de la transparence et de la gouvernance. Ces efforts seront appuyés par la Banque mondiale.

Secteur financier

15. **Le secteur financier doit être approfondi.** Les autorités établiront un plan d'action à moyen terme pour intensifier l'intermédiation financière, conformément aux recommandations de la récente mission PESF (encadré 1; MPEF, ¶32). Les autorités ont fait valoir que l'élimination des obstacles structurels à l'intermédiation financière demanderait du temps et que l'État pourrait avoir un rôle à jouer dans l'intervalle. Les services du FMI ont conseillé la prudence à cet égard, soulignant que, dans le passé, l'intervention de l'État dans le secteur financier n'avait pas accru l'intermédiation et avait engendré des coûts budgétaires.

16. **L'État n'empruntera plus directement auprès de la BEAC et trouvera des solutions de remplacement.** Afin de favoriser le développement du marché des capitaux, les titres d'État à coupon zéro pourront être négociés sur le marché secondaire des obligations. Les autorités prévoient également de limiter le recours aux avances statutaires octroyées par la BEAC à partir de 2008 et émettre plutôt des titres d'emprunt (MPEF, ¶34); à cette fin, le Cameroun aura besoin d'une assistance technique.

Échanges

17. **La libéralisation des échanges contribuera à abaisser le coût de la pratique des affaires.** Les autorités ont réaffirmé que le Cameroun allait jouer un rôle directeur dans le cadre de la réforme de la CEMAC. À cet égard, elles proposeront aux autres pays membres d'harmoniser les règles d'origine et de réviser les exemptions au TEC. Elles appuieront

également l'application de la directive de la CEMAC prévoyant de ramener le TEC maximum de 30 à 20 %⁷ (MPEF, ¶31).

⁷ Cette réduction pourrait se traduire par un manque à gagner annuel représentant environ ½ % du PIB.

Encadré 1. Cameroun — PESF national 2007 — Principales constatations et recommandations

Principales constatations

- Il se peut que les exigences prudentielles au niveau régional ne reflètent pas les risques de manière adéquate.
- Le plafonnement des taux d'intérêt entrave l'accès au crédit pour les PME et les emprunteurs moins solvables.
- Le Trésor et la banque centrale doivent réorienter leur gestion des liquidités vers des techniques basées sur le marché.
- Les informations fiables sur les emprunteurs sont limitées.
- Le manque de formation des juges et les problèmes de gouvernance dans le système judiciaire entravent le recouvrement des prêts et la réalisation des garanties (saisies).

Principales recommandations

Au niveau régional :

- relever les principaux ratios prudentiels
- renforcer les moyens de la COBAC
- ajuster les taux d'intérêt administrés de manière qu'ils reflètent les conditions du marché
- cesser de recourir aux avances statutaires
- adopter un cadre pour les centrales de risques

Au niveau national :

- accroître la surveillance des établissements de microfinance
- émettre des bons du Trésor et développer le marché obligataire
- assouplir la réglementation des réseaux de succursales et de guichets automatiques
- fournir de meilleures informations sur le risque d'insolvabilité
- améliorer les registres commerciaux et fonciers
- renforcer le système judiciaire.

Transparence et gouvernance

18. **La poursuite des efforts visant à améliorer la gouvernance diminuerait l'incertitude réglementaire et judiciaire.** Les autorités nommeront les membres de la commission chargée d'appliquer la loi obligeant les hauts fonctionnaires à déclarer leurs avoirs. De plus, dans le cadre de l'initiative du Comité d'aide au développement de l'OCDE, elles établiront un plan d'action pour lutter contre la corruption. Les décisions judiciaires et les sanctions administratives se rapportant à des affaires de corruption continueront d'être rendues publiques (MPEF, ¶36).

IV. EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

19. **Compte tenu des arriérés du Cameroun envers ses créanciers privés extérieurs, les services du FMI ont examiné le dossier des assurances de financement.** Les services du FMI ont insisté une nouvelle fois sur l'importance de résoudre les litiges en cours avec certains créanciers, conformément à l'engagement pris par le Cameroun envers le Club de Paris d'accorder un traitement comparable aux créanciers non participants⁸. Les négociations avec les créanciers privés se poursuivent. Le Cameroun a offert des conditions comparables à celles de l'initiative PPTE renforcée, et quelques créanciers ont accepté de renoncer aux intérêts et pénalités cumulés, mais ont insisté pour que le Cameroun rembourse intégralement le capital.

V. RISQUES DU PROGRAMME ET SURVEILLANCE

20. **Le programme est exposé à des risques, surtout en ce qui concerne la mobilisation des recettes, le contrôle des dépenses et la croissance.** Des progrès plus lents dans la mobilisation des recettes non pétrolières pourraient compromettre la réalisation des objectifs budgétaires, en particulier celui d'une augmentation soutenue des dépenses prioritaires. En outre, les anticipations suscitées par la hausse attendue des dépenses publiques après l'allègement de dette pourraient mettre à l'épreuve la détermination des autorités à résister aux pressions. Si le climat des affaires ne s'améliore guère et que l'exécution du budget des investissements laisse à désirer, le Cameroun risque de ne pas atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté inscrits dans le programme.

21. **Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi tous les six mois** sur la base de critères de réalisation quantitatifs et structurels, de repères, et d'objectifs indicatifs (MPEF, tableaux 3 et 4).

VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

22. **Les services du FMI se félicitent que les autorités aient replacé l'accélération de la croissance économique au cœur de leurs préoccupations.** La faiblesse persistante de l'activité économique hors du secteur pétrolier requiert des mesures énergiques. À cet égard, il convient de mettre davantage l'accent sur les mesures visant à améliorer la qualité des dépenses publiques, l'exécution des dépenses d'investissement et des dépenses de lutte contre la pauvreté, le climat des affaires et la gouvernance. Il y a lieu de se féliciter de l'engagement des autorités de continuer à renforcer le secteur financier. Une plus grande détermination dans la réforme des entreprises publiques contribuerait également à consolider les gains d'efficacité économique et à créer des possibilités d'investissement privé.

⁸ Sur les 22 créanciers bancaires qui n'ont pas participé à l'opération de rachat de dettes de 2003, cinq ont eu recours à la justice. Les autorités ont signé des accords bilatéraux d'annulation de dette avec la plupart des créanciers publics et prévoient mener à bien les discussions avec les autres créanciers.

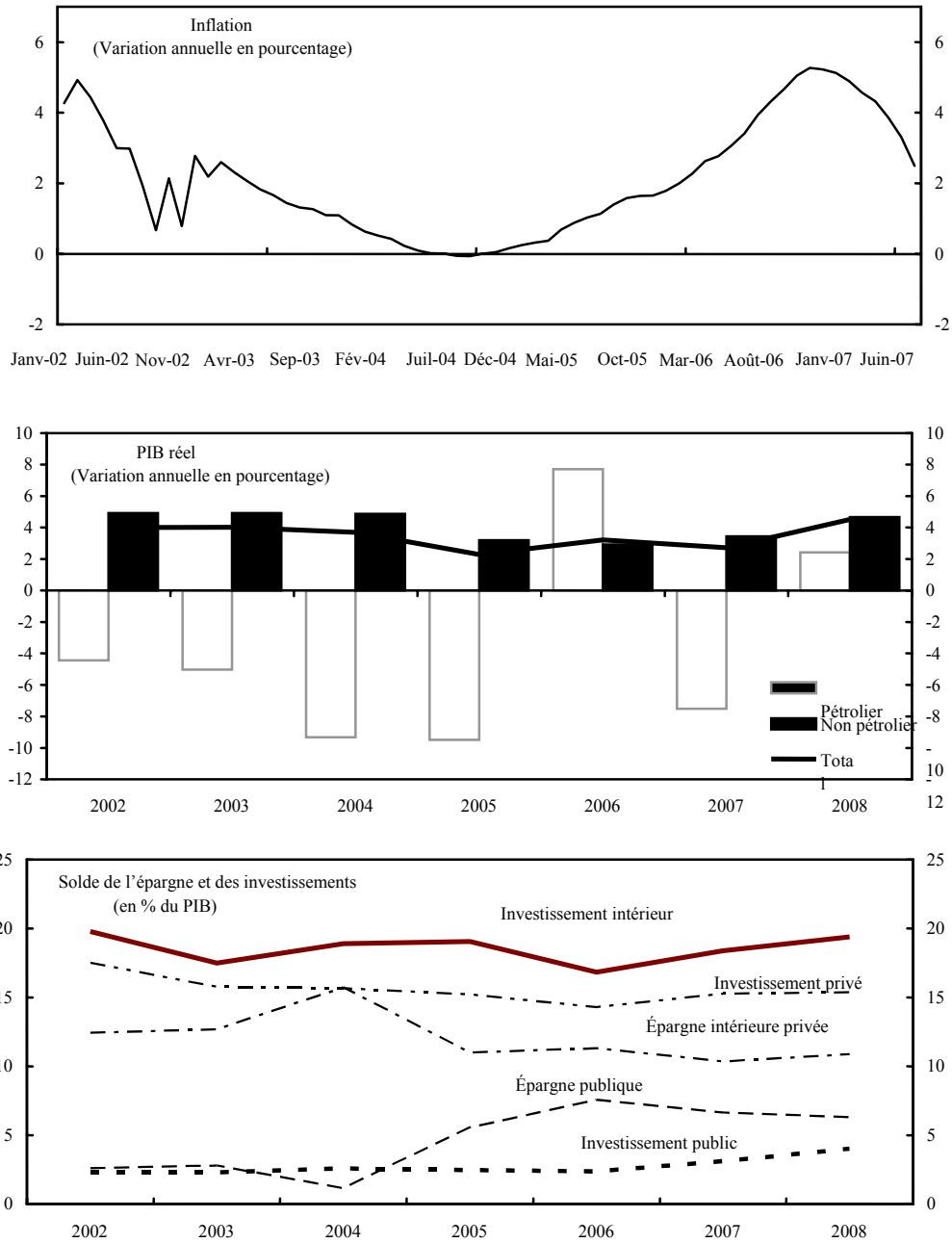
23. **Les services du FMI félicitent les autorités du renforcement de la gestion des finances publiques, mais ils les pressent d'accélérer la réforme des entreprises et de la fonction publiques.** Les résultats budgétaires et la mise en œuvre des mesures structurelles touchant à la gestion des finances publiques sont satisfaisants. Cependant, les retards observés dans l'amélioration de l'exécution des investissements ainsi que dans la réforme des services financiers ruraux et des entreprises publiques amènent à se demander s'il sera possible d'accélérer suffisamment la croissance pour réduire la pauvreté de façon sensible.

24. **Les services du FMI recommandent vivement aux autorités de maintenir le cap de la mise en œuvre du programme.** Compte tenu de la baisse prévue des recettes pétrolières et de la libéralisation des échanges commerciaux, il est capital de mobiliser davantage de recettes non pétrolières pour financer les dépenses prioritaires tout en préservant la viabilité budgétaire. Les retards observés dans la mise en œuvre des mesures concernant les services financiers ruraux et la fonction publique sont regrettables, mais les services du FMI accueillent favorablement les mesures correctrices qui ont été prises.

25. Les services du FMI recommandent au Conseil d'administration :

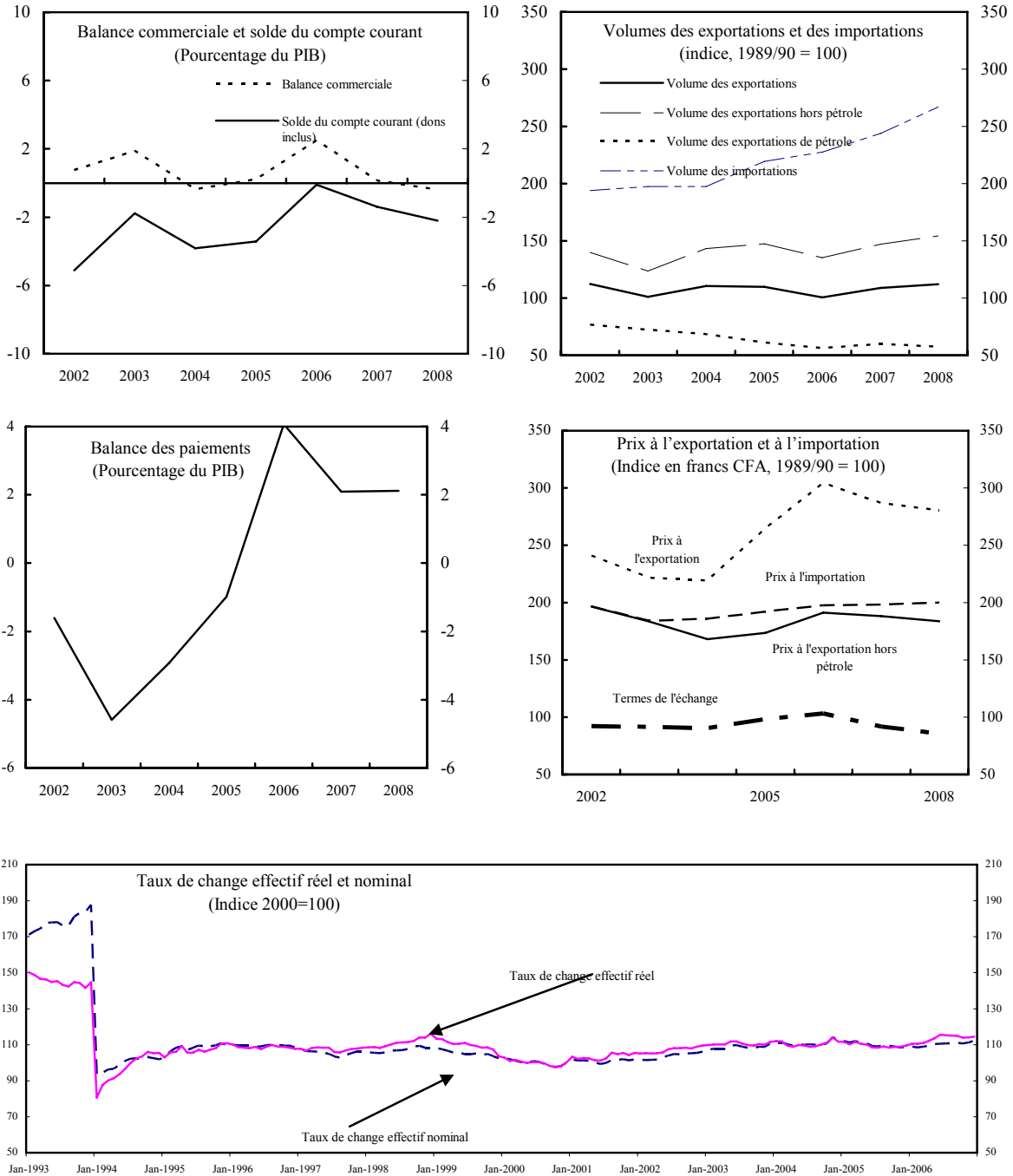
- **d'accorder une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation** relatif à la réalisation des travaux devant préparer la création de la filiale financière de la CAMPOST, du fait que les mesures correctrices prises ont permis d'atteindre l'objectif de ce critère ;
- **de conclure la quatrième revue de l'accord FRPC**, compte tenu de la mise en œuvre généralement satisfaisante du programme, des mesures correctrices prises et des engagements pris pour la troisième année du programme ; et
- **de conclure l'examen des assurances de financement**, étant donné que les relations que le Cameroun entretient actuellement avec ses créanciers extérieurs donnent suffisamment d'assurances de financement pour le programme appuyé par le FMI.

Graphique 1. Cameroun — Prix, production, épargne et investissements, 2002–08



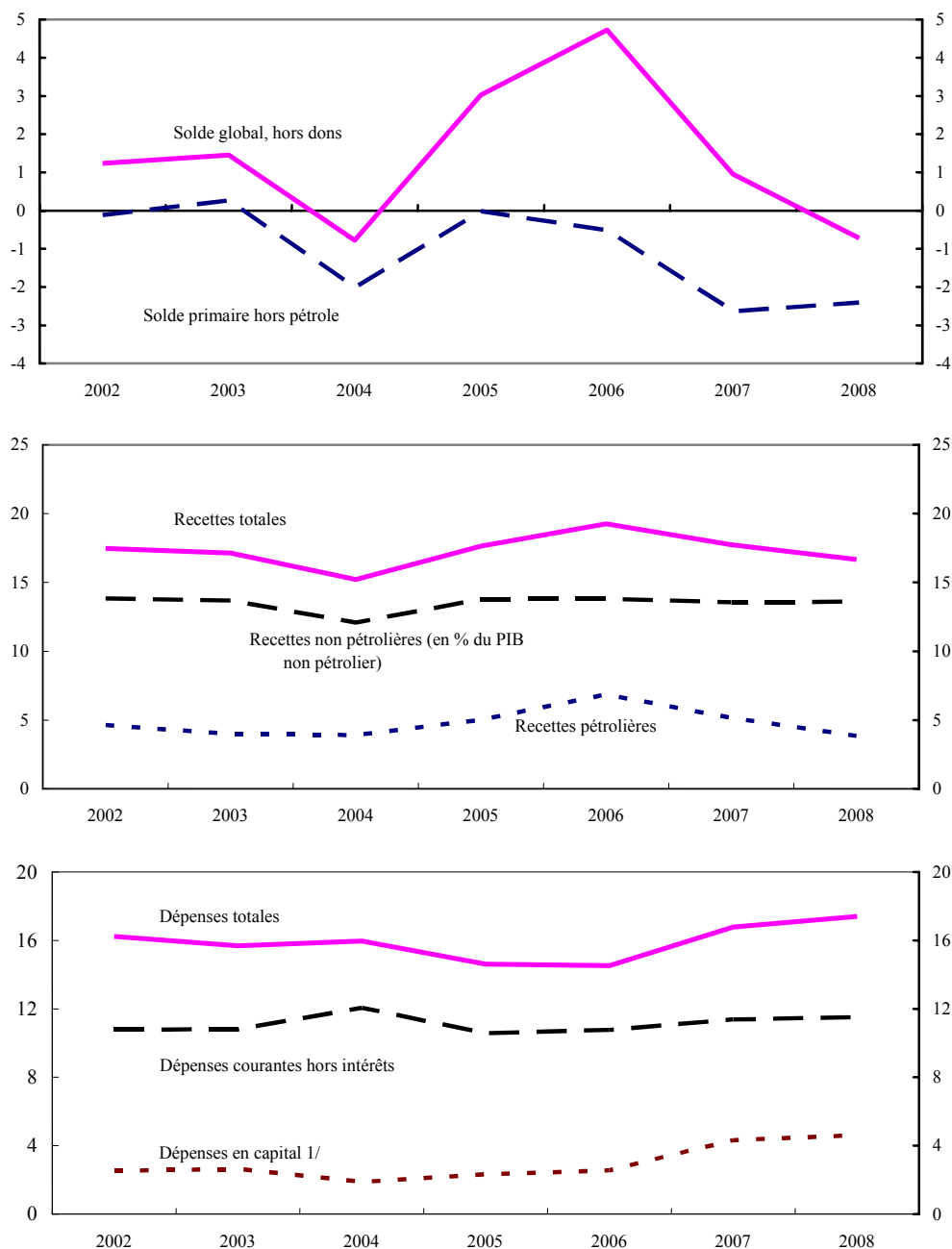
Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun – Évolution et perspectives du secteur extérieur, 2002-08



Sources autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Cameroun – Évolution et perspectives budgétaires, 2002–08
(Pourcentage du PIB)



Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ À l'exclusion des dépenses de restructuration.

Tableau 1. Cameroun — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–09

	2004	2005	2006	2007		2008		2009
			Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	3.7	2.3	3.2	4.2	2.7	4.9	4.4	4.6
Pétrolier	-9.3	-9.5	7.7	0.6	-7.5	0.7	2.4	-1.0
Non pétrolier	4.9	3.2	2.9	4.4	3.4	5.2	4.5	4.9
Déflateur du PIB	1.5	2.6	3.9	1.2	1.8	1.9	2.0	0.6
Prix à la consommation (moyenne sur 12 mois)	0.3	2.0	5.1	1.8	1.5	1.8	3.3	2.0
PIB nominal (milliards de francs CFA)	8,334	8,750	9,388	10,095	9,812	10,794	10,443	10,990
Pétrolier	541	734	955	727	841	799	870	771
Non pétrolier	7,792	8,016	8,433	9,368	8,971	9,995	9,573	10,219
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	89	82	87	88	84	86	85	83
Commerce extérieur								
Volume des exportations	-0.7	-8.2	8.1	4.2	2.8	3.6	4.0	4.0
<i>Dont</i> : secteur non pétrolier	2.9	-8.3	8.7	5.0	5.1	5.4	5.4	5.9
Volume des importations	11.2	3.6	7.1	5.4	9.6	5.5	3.7	3.3
Prix moyen des exportations pétrolières (dollars EU le baril)	34.9	50.4	61.6	50.0	62.8	54.8	65.0	59.3
Taux de change effectif nominal	1.8	-4.4	3.2
Taux de change effectif réel	0.1	-3.5	4.5
Termes de l'échange	-2.2	16.8	11.8	-14.6	-6.1	0.4	-3.1	-6.3
Indice des prix des exportations non pétrolières (francs CFA)	-8.3	3.2	10.2	-2.0	-1.5	-1.9	-2.5	-2.6
Monnaie et crédit (fin de période)								
Avoirs intérieurs nets ¹	0.3	-5.3	-24.8	-0.4	-8.1	-5.0	-4.7	-4.0
Crédit net au secteur public ¹	0.1	-8.7	-21.7	-3.8	-9.6	-9.2	-8.0	-7.1
Crédit au secteur privé	1.4	10.9	3.2	6.8	3.0	8.5	6.5	6.2
Monnaie au sens large (M2)	7.3	4.2	9.3	6.7	3.7	7.7	7.2	5.2
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyenne)	5.8	5.9	5.8	5.7	5.7	5.8	5.8	5.8
Opérations de l'administration centrale								
Recettes totales	-0.4	21.8	17.1	1.6	1.2	7.8	7.4	5.6
<i>Dont</i> : recettes non pétrolières	-0.7	17.3	5.5	12.1	7.3	7.8	6.7	8.2
Dépenses totales	9.2	-4.0	6.7	16.3	17.1	7.3	6.8	9.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Épargne nationale brute	15.1	15.6	16.7	17.2	17.0	17.7	17.2	17.3
Investissement intérieur brut	18.9	19.1	16.8	20.1	18.4	21.5	19.4	20.0
Opérations de l'administration centrale								
Recettes totales (hors dons)	15.2	17.6	19.3	17.7	18.6	17.9	18.4	18.5
Recettes pétrolières	3.9	5.0	6.8	5.2	5.9	5.2	5.4	5.1
Recettes non pétrolières	11.3	12.6	12.4	12.6	12.7	12.7	13.0	13.3
Recettes non pétrolières (pourcentage du PIB non pétrolier)	12.1	13.8	13.8	13.6	13.9	13.7	14.2	14.4
Dépenses totales	16.0	14.6	14.5	16.8	16.3	16.8	17.3	17.9
Dépenses hors intérêts ²	13.1	12.6	12.6	14.6	14.6	14.7	15.2	16.0
Dépenses en capital ³	1.9	2.3	2.6	4.3	3.9	4.9	4.7	5.5
Solde budgétaire (à l'exclusion des variations nettes des arriérés)								
Hors dons	-0.8	3.0	4.7	1.0	2.4	1.0	1.1	0.5
Dons inclus	-0.5	3.6	33.1	2.3	3.9	2.1	1.9	1.5
Solde primaire ⁴	1.9	5.0	6.3	2.5	3.7	3.0	2.8	2.3
Solde primaire hors pétrole (pourcentage du PIB non pétrolier) ⁴	-2.1	0.0	-0.6	-2.8	-2.4	-2.4	-2.9	-3.0
Solde extérieur								
Solde du compte courant (dons inclus)	-3.8	-3.4	-0.1	-2.8	-1.4	-3.9	-2.2	-2.7
Réserves officielles brutes	9.3	10.8	14.3	8.7	16.9	13.1	20.3	22.0
Encours de la dette extérieure ⁵	44.2	36.7	6.1	5.6	6.2	6.7	7.2	8.2
Encours de la dette publique	61.3	51.5	15.7	12.4	13.3	11.7	12.5	13.2
(Pourcentage des exportations de biens et services, sauf indication contra)								
VAN de la dette extérieure après PPTE, allègements bilatéraux post-PPTE, et IADM ⁶	26.3	11.0	15.8	12.3	16.9	15.8	20.0	24.1
Service de la dette extérieure ⁷	7.1	6.7	2.6	1.7	1.4	1.7	1.5	1.6
Service de la dette extérieure (en pourcentage des recettes publiques) ⁷	10.8	9.2	4.5	2.7	2.4	2.8	2.6	2.6

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.² À l'exclusion des investissements financés sur ressources extérieures, des dépenses de restructuration et des allocations de départ.³ À l'exclusion des dépenses de restructuration.⁴ À l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.⁵ Suppose l'annulation de la dette au titre du C2D en 2006.⁶ Les VAN sont calculées au moyen de la méthode utilisée dans l'analyse de la viabilité de la dette applicable aux pays à faible revenu.⁷ Paiements effectifs jusqu'en 2006, et après tous les allègements de la dette prévus par la suite.

Tableau 2. Cameroun — Balance des paiements, 2004–09

	2004	2005	2006	2007		2008		2009
			Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.
(Milliards de francs CFA)								
Solde du compte courant	-319	-299	-9	-285	-137	-417	-228	-295
Balance commerciale	-30	19	235	-100	14	-132	-41	-150
Exportations, f.à.b.	1,362	1,509	1,877	1,651	1,819	1,733	1,850	1,773
Pétrole et produits pétroliers	574	763	983	784	893	837	899	792
Secteur non pétrolier	789	747	895	867	925	896	951	981
Importations, f.à.b.	-1,392	-1,490	-1,642	-1,751	-1,805	-1,865	-1,891	-1,923
Services (net)	-156	-189	-245	-302	-297	-370	-354	-358
Recettes (net)	-212	-243	-131	-90	-51	-109	-28	4
<i>Dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-139	-112	-73	-37	-37	-36	-32	-32
Transferts (net)	79	114	132	207	198	194	195	209
Entrées	91	127	145	221	214	206	211	222
Sorties	-11	-13	-13	-14	-16	-11	-16	-13
Solde du compte de capital et d'opérations financières	75	214	392	394	328	647	440	471
Compte de capital	6	6	2,610	12	39	11	11	11
Transferts (capital)	6	6	157	12	23	11	11	11
<i>Dont</i> : autres transferts (don IADM-FMI)	132	0	0	0	0	0
Remise de dette	0	0	2,452	0	16	0	0	0
Compte d'opérations financières	69	208	-2,218	382	289	636	429	460
Capitaux officiels	-191	-236	-2,558	39	0	93	102	97
Emprunts à long terme	104	38	63	124	87	175	173	168
Principal non encore exigible rééchelonné	0	0	14	0	0	0	0	0
Amortissement	-296	-273	-169	-84	-71	-82	-71	-71
Principal non encore exigible	0	0	-2,466	0	-16	0	0	0
Capitaux privés (net)	260	443	340	342	289	543	327	363
Solde global	-244	-86	382	109	191	230	212	176
Financement	244	86	-382	-109	-191	-230	-212	-176
Banque des États de l'Afrique centrale	-87	-140	-475	-111	-191	-231	-212	-176
Utilisation des crédits du FMI (net)	-15	-19	-137	4	6	4	4	0
Utilisation des crédits du FMI	-15	-19	-137	4	6	4	4	0
Autres réserves (net)	-72	-121	-338	-115	-197	-235	-216	-176
Financement exceptionnel (allègement de la dette) ¹	297	237	89	0	0	0	0	0
Variation nette des arriérés	34	-11	3	1	0	0	0	0
Besoin de financement ²	0	0	0	1	0	1	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0
(Pourcentage du PIB)								
Balance commerciale	-0.4	0.2	2.5	-1.0	0.1	-1.2	-0.4	-1.4
Solde du compte courant	-4.0	-3.9	-0.7	-4.0	-2.6	-4.8	-3.1	-3.6
Hors dons	-3.8	-3.4	-0.1	-2.8	-1.4	-3.9	-2.2	-2.7
Dons inclus	-0.2	-0.5	-0.6	-1.2	-1.2	-0.9	-0.9	-0.9
Solde global	-2.9	-1.0	4.1	1.1	2.0	2.1	2.0	1.6
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)								
Volume des exportations	-0.7	-8.2	8.1	4.2	2.8	3.6	4.0	4.0
Secteur pétrolier	-10.4	-7.9	6.4	1.9	-4.1	-2.0	-1.0	-3.1
Secteur non pétrolier	2.9	-8.3	8.7	5.0	5.1	5.4	5.4	5.9
Volume des importations	11.2	3.6	7.1	5.4	9.6	5.5	3.7	3.3
<i>Dont</i> : secteur non pétrolier	7.8	2.2	2.8	7.2	8.5	8.7	3.9	4.9
Termes de l'échange	-2.2	16.8	11.8	-14.6	-6.1	0.4	-3.1	-6.3
Indice des prix des exportations non pétrolières (FCFA)	-8.3	3.2	10.2	-2.0	-1.5	-1.9	-2.5	-2.6
Indice des prix des importations (FCFA)	1.1	3.3	2.9	1.6	0.3	0.9	1.0	-1.6
Taux de change (FCFA pour 1 dollar EU)	528.0	527.3	522.8

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Accords signés prévoyant un allègement.² Allègement hypothétique.

Tableau 3. Cameroun — Situation monétaire, décembre 2004–décembre 2008

	2004	2005	2006	2007				2008
	Déc.	Déc.	Déc.	Mars		Déc.		Déc.
				Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	357	500	1,034	1,064	1,137	1,155	1,235	1,447
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	242	382	856	884	957	967	1,048	1,260
Banques commerciales	115	118	178	180	180	188	188	188
Avoirs intérieurs nets	1,148	1,069	679	691	587	673	541	457
Crédit intérieur	1,231	1,174	863	875	805	856	725	640
Créances nettes sur le secteur public	469	338	-2	-25	-62	-68	-166	-308
Crédit net à l'administration centrale	374	238	-90	-113	-140	-156	-255	-397
Créances	572	461	301	303	175	305	307	310
Dépôts	-198	-223	-391	-416	-315	-461	-561	-707
Crédit aux organismes autonomes	15	22	17	17	15	17	17	17
Crédit aux entreprises publiques	81	78	71	71	63	71	71	71
Crédit aux institutions financières	11	4	6	6	26	6	6	6
Crédit au secteur privé	750	832	859	894	841	918	885	943
Autres postes (net)	-83	-106	-184	-184	-218	-184	-184	-184
Monnaie et quasi-monnaie	1,505	1,568	1,713	1,756	1,724	1,828	1,776	1,904
Circulation fiduciaire hors banques	324	273	259	251	259	265	262	270
Dépôts	1,181	1,295	1,455	1,505	1,465	1,562	1,514	1,634
Pour mémoire :								
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)								
Avoirs extérieurs nets	7.8	9.5	34.1	30.2	34.8	7.1	11.8	11.9
Avoirs intérieurs nets	2.5	-5.3	-24.8	-18.4	-25.1	-0.4	-8.1	-4.7
<i>Dont</i> : crédit à l'administration centrale	1.6	-9.0	-20.9	-18.9	-20.6	-3.8	-9.6	-8.0
Crédit au secteur privé (variation annuelle en %)	1.4	10.9	3.2	5.7	-0.6	6.8	3.0	6.5
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	7.3	4.2	9.3	11.8	9.7	6.7	3.7	7.2
Monnaie	9.2	-15.6	-5.4	2.5	5.9	2.6	1.5	2.9
Dépôts	6.7	9.6	12.4	13.5	10.4	7.4	4.1	7.9
Ratio créances sur l'État/crédit intérieur	30.4	20.3	-10.5	-12.9	-17.4	-18.2	-35.2	-62.0
Ratio circulation fiduciaire hors banque/dépôts	27.4	21.1	17.8	16.7	17.7	17.0	17.3	16.5
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/M2 moyenne)	5.4	5.4	5.2	5.4	5.3	5.3
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyenne)	5.8	5.9	5.8	5.7	5.7	5.8
Créances nettes sur le secteur public ¹	341	205	-90	-113	-140	-156	-255	-397

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ En milliards de francs CFA, selon la définition de la BEAC, qui inclut les dépôts des entreprises publiques et des organismes autonomes.

Tableau 4. Cameroun — Opérations de l'administration centrale, 2004–09

	2004	2005	2006	2007		2008		2009
				Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.
Total des recettes et des dons	1,286	1,590	4,472	1,925	1,979	2,044	2,012	2,140
Recettes totales	1,267	1,543	1,808	1,791	1,830	1,930	1,924	2,032
Recettes pétrolières	325	439	643	521	580	560	568	565
Recettes non pétrolières	942	1,104	1,165	1,270	1,250	1,370	1,356	1,467
Total des dons	19	47	2,664	134	149	114	89	108
Dépenses totales	1,331	1,278	1,364	1,695	1,597	1,818	1,811	1,973
Dépenses courantes	1,169	1,055	1,097	1,198	1,188	1,271	1,273	1,348
Traitements et salaires	450	414	419	479	465	500	510	550
Biens et services	414	337	381	466	457	512	501	554
Dépenses financées par l'allègement de la dette	33	22	19	59	52	51	51	50
Subventions et transferts	141	175	211	205	216	208	215	197
dont : subventions aux carburants	...	17	22	25	25	25	25	20
Pensions de retraite	64	77	72	92	87	95	95	97
Intérêts exigibles	164	129	87	49	50	50	47	47
Dettes extérieures	138	111	72	35	37	35	32	32
Dettes intérieures	26	18	15	14	14	15	15	16
Dépenses d'investissement	167	206	271	496	410	547	538	625
Investissements intérieurs	90	159	177	327	294	369	359	455
Financés sur ressources propres	80	107	143	178	188	226	216	290
Financés par l'allègement de la dette	10	52	34	149	107	143	143	165
Investissements financés sur ressources extérieures	67	44	64	110	84	158	135	150
Réhabilitation et participation	10	3	31	60	32	20	44	20
Prêts nets	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses non classées	-5	17	-5	0	-1	0	0	0
Solde global, à l'exclusion des variations nettes des arriérés								
Hors dons	-64	265	444	97	233	112	113	59
Dons inclus	-45	312	3,108	230	382	226	202	168
Variation nette des arriérés	31	-73	-170	-59	-71	-35	-35	-22
Dettes extérieures	34	-11	3	1	0	0	0	0
Dettes intérieures	-4	-62	-173	-60	-71	-35	-35	-22
Solde global, base caisse								
Hors dons	-34	192	274	37	161	76	78	37
Dons inclus	-15	239	2,938	171	310	191	167	146
Financement	15	-239	-2,938	-172	-310	-192	-167	-146
Financement extérieur, net	51	-35	-2,476	13	-27	66	74	68
Amortissement	-296	-273	-2,635	-84	-87	-82	-71	-71
Tirages	94	38	38	97	61	148	146	139
Financement de projets	0	38	38	97	61	148	125	139
Financement de programme (prêts)	43	0	0	0	0	0	21	0
Rééchelonnement de la dette	0	0	14	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	252	200	107	0	0	0	0	0
Financement intérieur, net	-36	-204	-462	-185	-284	-258	-241	-214
Système bancaire	13	-139	-305	-66	-164	-168	-142	-135
Système bancaire, hors PPTE et C2D	-7	-151	-238	-58	-78	-158	-134	-161
Flux nets, PPTE	20	12	-2	16	-23	-1	2	26
Flux nets, C2D	-65	-23	-63	9	-10	0
Amortissement	-33	-69	-159	-110	-110	-79	-79	-59
Financement non bancaire	-16	5	2	0	0	0	0	0
Réserves	0	0	0	-10	-10	-10	-20	-20
Pour mémoire :								
Dépenses financées par l'initiative PPTE	43	75	52	100	73	78	78	95
Dépenses financées par le C2D	0	0	0	70	62	80	80	90
Dépenses financées par l'IADM	0	0	0	37	23	35	36	31
Solde primaire hors pétrole (selon la définition du programme) ¹	-106	76	36	-36	-46	-62	-71	-105

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ À l'exclusion des dépenses de restructuration, des dépenses financées par l'initiative PPTE, des dépenses financées par le C2D, ainsi que des dons, des intérêts et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 5. Cameroun — Principaux indicateurs de finances publiques, 2004–09

	2004	2005	2006	2007		2008		2009
				Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Proj.
Total des recettes et des dons	15.4	18.2	47.6	19.1	20.2	18.9	19.3	19.5
Recettes totales	15.2	17.6	19.3	17.7	18.6	17.9	18.4	18.5
Recettes pétrolières	3.9	5.0	6.8	5.2	5.9	5.2	5.4	5.1
Recettes non pétrolières	11.3	12.6	12.4	12.6	12.7	12.7	13.0	13.3
Total des dons	0.2	0.5	28.4	1.3	1.5	1.1	0.8	1.0
Dépenses totales	16.0	14.6	14.5	16.8	16.3	16.8	17.3	17.9
Dépenses courantes	14.0	12.1	11.7	11.9	12.1	11.8	12.2	12.3
Traitements et salaires	5.4	4.7	4.5	4.7	4.7	4.6	4.9	5.0
Biens et services	5.0	3.8	4.1	4.6	4.7	4.7	4.8	5.0
<i>dont</i> : financés par l'allègement de la dette	0.4	0.3	0.2	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
Subventions et transferts	1.7	2.0	2.2	2.0	2.2	1.9	2.1	1.8
<i>dont</i> : subventions aux carburants	...	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2
Pensions de retraite	0.8	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Intérêts exigibles	2.0	1.5	0.9	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
Dettes extérieures	1.7	1.3	0.8	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
Dettes intérieures	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses en capital	2.0	2.4	2.9	4.9	4.2	5.1	5.2	5.7
Investissements intérieurs	1.1	1.8	1.9	3.2	3.0	3.4	3.4	4.1
Financés sur ressources propres	1.0	1.2	1.5	1.8	1.9	2.1	2.1	2.6
Financés par l'allègement de la dette	0.1	0.6	0.4	1.5	1.1	1.3	1.4	1.5
Investissements financés sur ressources extérieures	0.8	0.5	0.7	1.1	0.9	1.5	1.3	1.4
Réhabilitation et participation	0.1	0.0	0.3	0.6	0.3	0.2	0.4	0.2
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses non classées	-0.1	0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, à l'exclusion des variations nettes des arriérés								
Hors dons	-0.8	3.0	4.7	1.0	2.4	1.0	1.1	0.5
Dons inclus	-0.5	3.6	33.1	2.3	3.9	2.1	1.9	1.5
Variation nette des arriérés	0.4	-0.8	-1.8	-0.6	-0.7	-0.3	-0.3	-0.2
Dettes extérieures	0.4	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieures	0.0	-0.7	-1.8	-0.6	-0.7	-0.3	-0.3	-0.2
Solde global, base caisse								
Hors dons	-0.4	2.2	2.9	0.4	1.6	0.7	0.7	0.3
Dons inclus	-0.2	2.7	31.3	1.7	3.2	1.8	1.6	1.3
Financement	0.2	-2.7	-31.3	-1.7	-3.2	-1.8	-1.6	-1.3
Financement extérieur, net	0.6	-0.4	-26.4	0.1	-0.3	0.6	0.7	0.6
Amortissement	-3.5	-3.1	-28.1	-0.8	-0.9	-0.8	-0.7	-0.6
Tirages	1.1	0.4	0.4	1.0	0.6	1.4	1.4	1.3
Financement de projets	0.0	0.4	0.4	1.0	0.6	1.4	1.2	1.3
Financement de programme (prêts)	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel	3.0	2.3	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur, net	-0.4	-2.3	-4.9	-1.8	-2.9	-2.4	-2.3	-1.9
Système bancaire	0.2	-1.6	-3.2	-0.7	-1.7	-1.6	-1.4	-1.2
Système bancaire, hors PPTE et C2D	-0.1	-1.7	-2.5	-0.6	-0.8	-1.5	-1.3	-1.5
Flux nets, Initiative PPTE	0.2	0.1	0.0	0.2	-0.2	0.0	0.0	0.2
Flux nets, C2D	-0.7	-0.2	-0.6	0.1	-0.1	0.0
Amortissement	-0.4	-0.8	-1.7	-1.1	-1.1	-0.7	-0.8	-0.5
Financement non bancaire	-0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réserves	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2
Pour mémoire :								
Recettes non pétrolières ¹	12.1	13.8	13.8	13.6	13.9	13.7	14.2	14.4
Solde primaire hors pétrole (selon la définition du programme) ^{1,2}	-1.4	1.0	0.4	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-1.0

Sources : autorités camerounaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage du PIB non pétrolier.² À l'exclusion des dépenses de restructuration, des dépenses financées par l'initiative PPTE, des dépenses financées par le C2D, ainsi que des dons, des intérêts et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 6. Cameroun — Indicateurs des crédits du FMI, 2004–08¹

	2004	2005	2006	Projections	
				2007	2008
Encours des crédits du FMI					
en millions de DTS	214,7	190,3	5,3	13,2	18,5
en millions de dollars EU	318,0	281,2	7,8	20,1	28,5
en milliards de francs CFA	167,1	149,4	4,0	9,8	13,6
en pourcentage de la quote-part	115,6	102,5	2,8	7,1	10,0
Service de la dette envers le FMI					
en millions de DTS	20,0	28,0	188,0	1,0	0,9
en millions de dollars EU	29,7	41,4	276,6	1,5	1,4
en milliards de CFA francs	15,7	21,8	144,6	0,7	0,7
en pourcentage					
des exportations de biens et de services, hors revenus des facteurs	0,8	1,0	5,6	0,0	0,0
du service de la dette exigible	3,6	5,7	43,3	0,3	0,3
des recettes publiques	1,2	1,4	8,0	0,0	0,0
du PIB	0,2	0,2	1,5	0,0	0,0
de la quote-part	10,8	15,1	101,2	0,5	0,5
Service de la dette envers le FMI (en millions de DTS)					
Intérêts et commissions	1,1	1,0	0,3	1,0	0,9
Rachats/remboursements	18,9	27,0	187,7	0,0	0,0

Sources : FMI, Département financier; estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris les décaissements restants au titre de l'accord FRPC en vigueur.

Tableau 7. Cameroun — Décaissements du FMI et calendrier des revues de l'accord FRPC, 2007-08

Date de mise à disposition (au plus tôt)	Conditions	Montant (millions de DTS)
15 octobre 2007	Achèvement de la quatrième revue (critères de réalisation quantitatifs et structurels pour la fin juin 2007)	2,65
15 avril 2008	Achèvement de la cinquième revue (critères de réalisation quantitatifs et structurels pour la fin décembre 2007)	2,65
15 septembre 2008	Achèvement de la sixième revue (critères de réalisation quantitatifs et structurels pour la fin juin 2008)	2,67

APPENDICE I

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
Service du Premier Ministre
CABINET

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland
Prime Minister's Office
CABINET

No.A39/a-3/SG/PM

Yaoundé, le 29 novembre, 2007

Réf.

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement**
*The Prime Minister
Head of Government*

Objet: Lettre d'intention

**A Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général du Fonds
monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis**

Monsieur le Directeur Général,

1. Le Gouvernement a poursuivi au cours du premier semestre 2007, ses efforts d'assainissement du cadre macroéconomique et de mise en œuvre des réformes structurelles, dans le contexte de son programme économique soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) à travers la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).
2. Le Gouvernement demeure convaincu que la mise en œuvre continue des mesures et politiques économiques sur lesquelles il s'est engagé dans le cadre de la FRPC permettra de consolider les résultats déjà obtenus, et de lutter plus efficacement contre la pauvreté tout en renforçant les perspectives de croissance. Le récent remaniement du cabinet reflète l'engagement renforcé du Gouvernement d'atteindre une croissance économique plus rapide et d'améliorer les conditions de vie de la population.

3. Les efforts d'assainissement des finances publiques déployés par le Gouvernement pendant la période de janvier à juin 2007 ont permis la réalisation de la plupart des critères et repères quantitatifs du programme à fin juin 2007.
4. La mise en œuvre des réformes structurelles dans les domaines des finances publiques et de la transparence a aussi connu des avancées. En particulier, les décisions de justice et les sanctions administratives prononcées à l'encontre des agents publics dans le cadre de la lutte contre la corruption ont été publiées sur le site Internet du Premier Ministre (www.spm.gov.cm). Le deuxième rapport qui porte sur les données pétrolières de 2005 au titre de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) a aussi été publié sur le site Internet du Gouvernement.
5. Il y a eu cependant des retards dans certains autres domaines, notamment dans le secteur financier, la fonction publique et les entreprises publiques. Le gouvernement a pris toutes les mesures pour combler ces retards, mais une dérogation est néanmoins nécessaire pour le non-respect du critère de réalisation relatif aux travaux préparatoires à la création d'une filiale financière de la CAMPOST, ce processus s'étant avéré plus complexe que prévu compte tenu du statut juridique et de la nature des activités de la CAMPOST.
6. Le Gouvernement est conscient de l'importance d'améliorer le climat des affaires et l'accès au crédit en particulier, afin d'atteindre une croissance économique plus élevée et de réduire de façon durable la pauvreté. A cette fin, il a préparé un plan d'entreprise évaluant les différentes options possible pour améliorer l'offre de services financiers de la CAMPOST sur l'ensemble du territoire et s'engage à continuer d'exercer une étroite supervision des activités financières de cette institution afin de préserver l'épargne de sa clientèle.
7. Les objectifs et les politiques macroéconomiques pour la troisième année du programme et pour le moyen terme restent conformes au cadrage général qui sous-tend le programme triennal du Gouvernement soutenu par la FRPC. Ainsi, le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint, complète celui annexé à la lettre d'intention du 29 mai 2007. Il évalue la mise en œuvre du programme économique du Gouvernement au cours du premier semestre 2007, et présente des politiques et objectifs économiques pour la période allant de juillet 2007 à juin 2008.
8. Dans le cadre de l'exécution de son programme économique et financier, le Gouvernement s'est fixé des objectifs à moyen terme ambitieux, cohérents avec le cadrage macroéconomique du programme triennal. Dans ce contexte, un accent particulier continuera à être mis sur le renforcement de la gestion des finances publiques, la mobilisation des recettes non-pétrolières, la lutte contre la corruption, et l'amélioration de la qualité de l'investissement public.
9. Le Gouvernement est convaincu que les politiques économiques et financières définies dans le MPEF ci-joint, permettront d'atteindre les objectifs de son programme économique pour la période juin 2007 – juillet 2008. Il reste néanmoins prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui s'avéreraient nécessaires à cet effet. Le Gouvernement

consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures et avant la révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément à la politique du Fonds monétaire pour ces consultations.

10. Le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour que la cinquième revue du programme soit conclue au plus tard en mai 2008. Cette revue sera basée sur les critères de réalisation quantitatifs et structurels à fin décembre 2007.

11. Étant donné les résultats obtenus jusqu'à présent et les engagements pris dans le mémorandum de politiques économique et financière, le Gouvernement demande que le cinquième décaissement au titre de l'accord, d'un montant équivalant à 2,65 millions de DTS, soit mis à disposition dès l'achèvement de la quatrième revue.

12. Enfin, le Gouvernement du Cameroun autorise le FMI à rendre publics la présente lettre ainsi que le MPEF qui lui est annexé.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma parfaite considération.

LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Inoni Ephraim

PJ. : - Mémorandum de politiques économique et financière
- Protocole d'accord technique pour le suivi du programme

**APENDICE I
PIÈCE JOINTE I**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Mémoire de politiques économique et financière

Yaoundé le 29 novembre 2007

I. INTRODUCTION

1. Au cours de la première moitié de 2007, le Gouvernement a poursuivi ses efforts d'amélioration de la gestion et de la transparence budgétaire. La mise en œuvre des réformes structurelles a cependant été mitigée: des progrès ont été enregistrés dans le renforcement de la gestion du budget, mais des retards ont été observés dans les réformes du secteur financier, de la fonction publique et des entreprises publiques. Le présent mémoire passe en revue les résultats pour la période janvier-juin 2007 du programme triennal appuyé par le FMI au titre de la FRPC et décrit les objectifs et politiques économique et financière pour la période de juillet 2007 à juin 2008.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FRPC

2. La croissance du PIB non pétrolier en 2006 a été révisée à la baisse à 2.9 pour cent, suite entre autres aux performances décevantes de l'agriculture industrielle d'exportation, de l'agro-industrie et des autres industries manufacturières, qui ont souffert de la baisse de la production du coton et des produits dérivés (huile, tissus) compte tenu de la baisse des rendements. L'agro-industrie a été également freinée par la chute de la production sucrière. Le compte courant extérieur s'est amélioré, quant à lui, la hausse des importations ayant été plus que compensée par les exportations pétrolières et non pétrolières. Les exportations non pétrolières ont été toutefois poussées en partie par une accumulation de production non exportée de grumes en 2005.

3. Bien que les avoirs extérieurs nets aient connu une forte progression durant la première moitié de 2007, la croissance monétaire a été contenue grâce à une réduction des dettes du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire. La croissance du crédit au secteur privé n'a cessé de ralentir cependant, le remboursement des arriérés du Gouvernement permettant aux opérateurs privés de réduire l'encours de leurs crédits vis-à-vis des banques et d'autofinancer leurs opérations. L'inflation a poursuivi son déclin, suite à des augmentations de prix du carburant plus modérées et une fiscalité réduite sur certains produits de première nécessité.

4. L'excédent budgétaire général a été plus élevé que prévu, malgré des recettes moindres que programmées, reflétant des dépenses inférieures aux prévisions. En conséquence, la plupart des objectifs quantitatifs pour la fin juin 2007 ont été atteints. Néanmoins, des moins-values ont été enregistrées dans les recettes non pétrolières car aussi bien les taxes sur le commerce international que les recettes non fiscales ont été inférieures aux prévisions, reflétant la réduction de la fiscalité sur certains produits importés et des retards dans le versement de dividende.

L'exécution des investissements était mitigée: bien que les investissements sur fonds propres aient été proches de l'objectif budgétaire, les investissements sur financement étranger et IADM/PPTE ont été inférieurs en raison de retards dans la planification et la préparation des projets.

5. Les résultats en matière de réformes structurelles pour la période janvier-juin 2007 ont été mitigés:

- **Finances publiques.** Le critère de réalisation pour fin-juin sur l'interconnexion des systèmes informatiques des Directions Générales du Budget et du Trésor a été observé.
- **Secteur financier.** Les travaux préparatoires en vue de l'établissement de la filiale financière de la CAMPOST n'ont pu être achevés (critère de réalisation), ce processus s'étant avéré plus complexe que prévu compte tenu du statut juridique et de la nature des activités de la CAMPOST. Dans le souci de mener cette réforme à terme, les comptes des exercices 2004-2005 ont pu être produits en octobre 2007 et ceux de l'exercice 2006 en novembre ; le projet de plan d'entreprise pour les activités financières de la CAMPOST a été préparé en novembre 2007.
- **Fonction publique.** Les travaux d'exploitation du nouveau fichier solde ont été lancés en vue de : (i) calculer le coût des mises à niveau des salaires ; et (ii) évaluer les arriérés de salaires causés par la non prise en compte des effets financiers des promotions et avancements. Le repère relatif à la préparation d'une étude diagnostique préliminaire du système de rémunération de la fonction publique a été observé avec retard. Le repère relatif à l'établissement d'un fichier harmonisé du personnel de la fonction publique a été observé dans 26 administrations, mais l'installation du système informatisé de gestion intégré dans 14 administrations n'a pu être effectuée en raison d'un changement d'options technologiques par le Gouvernement. Les marchés pour l'acquisition des équipements requis ont été attribués et les livraisons sont attendues à partir du mois de décembre 2007. La formation des utilisateurs dans les 24 sites SIGIPES sera achevée en mars 2008.

6. Le Gouvernement a aussi poursuivi la mise en œuvre des mesures de renforcement de la transparence, mais des retards ont été enregistrés au niveau de la lutte contre la corruption :

- **Publication.** Les rapports trimestriels d'exécution du budget, les résultats trimestriels des opérations pétrolières de la SNH, et les agrégats financiers annuels des principales entreprises publiques ont été publiés. Des données statistiques et l'analyse de la dette ont été publiées sur le site Internet de la CAA (www.caa.cm). Les décisions de justice et les sanctions administratives prononcées à l'encontre des agents publics dans le cadre de la lutte contre la corruption ont aussi été publiées sur le site Internet du Premier Ministre (www.spm.gov.cm). Le deuxième rapport qui porte sur les données pétrolières de 2005 au titre de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) a aussi été publié sur le site Internet du Gouvernement.
- **Lutte contre la corruption.** La Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) créée en mars 2006 a été rendue opérationnelle en mars 2007 avec la désignation de son

président et de ses membres. Elle a déjà mené ses premières investigations à Douala et à Yaoundé. Cependant, la Commission prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration des biens et avoirs des hauts responsables des administrations publiques n'a pas encore démarré ses activités dans l'attente de l'adoption des textes d'application de cette loi.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2007 ET 2008

A. Cadre macroéconomique

7. Les perspectives économiques devraient s'améliorer en 2007 et en 2008, en partie grâce à l'impact bénéfique des allègements de la dette extérieure provenant de l'initiative PPTE et IADM. Ainsi, la croissance réelle du PIB non pétrolier est prévue à 3.4 pour cent en 2007 et à 4.5 pour cent en 2008 grâce notamment à la reprise de l'activité dans les secteurs de l'agriculture et des services et à l'augmentation des investissements publics. Les pressions inflationnistes apparues en 2006, principalement nourries par la hausse des prix des produits pétroliers, devraient s'atténuer en 2007, mais pourrait réapparaître en 2008 au cas où les prix des produits alimentaires importés restent soutenus. .

B. Réformes des finances publiques et politique budgétaire

8. Les principaux objectifs budgétaires du programme pour 2007 restent globalement inchangés. Les projections des recettes pétrolières dépasseront le niveau programmé de 60 milliards de francs CFA.⁹ Suite à la sous-performance des recettes non pétrolières observée dans la première moitié de l'année, le Gouvernement a redoublé d'effort pour améliorer l'administration fiscale en renforçant les contrôles a posteriori et la lutte contre la contrebande. Les projections des recettes non pétrolières ont été néanmoins revues à la baisse, compte tenu d'un niveau du PIB non pétrolier moindre que prévu.

9. Le projet de Loi de Finances de 2008 s'inscrit dans une stratégie budgétaire à moyen terme visant à accroître les dépenses prioritaires pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté tout en préservant la stabilité du cadre macro-économique. Le Gouvernement est conscient que le respect du calendrier de préparation budgétaire est essentiel pour améliorer l'exécution du budget. Par conséquent, il envisage de présenter au parlement le projet de Loi de Finances 2008 dans les délais prescrits par la Constitution Camerounaise (repère).

10. Les recettes totales (hors dons) en 2008 devraient baisser de 0,2 pour cent du PIB par rapport au niveau de 2007, en raison d'un déclin des revenus pétroliers (0.5 pour cent du PIB), reflétant une hausse des coûts de production, qui ne sera que partiellement compensé par une

⁹ Le principe adopté dans le cadre du programme qui consiste à utiliser des projections prudentes du cours du pétrole est maintenu; ainsi, ce cours est estimé à un facteur de prudence constant de 7 dollars EU/baril au-dessous des projections des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI (non comprise la décote de 3 dollars EU/baril sur les brutes Camerounais).

amélioration dans la mobilisation des recettes non pétrolières. Afin d'améliorer le système de gestion de la TVA, le Gouvernement continuera à veiller à ce que le remboursement des crédits de TVA se fasse dans les délais prévus par la loi.

11. La mobilisation des recettes non pétrolières constitue un enjeu majeur pour le pays. Pour atteindre les objectifs de recettes fixés, le Gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures administratives. Ainsi, (i) à fin décembre 2007, les travaux relatifs à la rationalisation de l'identification des contribuables, à la refonte du logiciel de l'identifiant unique (IDU) et à la sécurisation du fichier central des contribuables seront achevés (repère); (ii) à fin novembre 2007, les travaux relatifs à la mise en place d'un logiciel de gestion des renseignements à but fiscal (AREN) seront également achevés; (iii) à fin décembre 2007, le nombre de contribuables relevant des centres des impôts des moyennes entreprises à Yaoundé et Douala s'accroîtra d'environ 40 pour cent par rapport au fichier au 1^{er} janvier 2007 et de 45 pour cent à fin juin 2008 ; et (iv) le nombre de centres des impôts pour les petits contribuables sera réduit avec la mise en place d'un premier site pilote expérimental à Yaoundé et à Douala à fin mars 2008.

12. Au cas où les mesures administratives s'avèrent insuffisantes pour assurer la mobilisation des recettes non-pétrolières, le Gouvernement prendra des mesures additionnelles (y compris au niveau de la politique fiscale) pour maintenir la pression fiscale au niveau programmé. Les mesures fiscales suivantes pourraient être envisagées: (i) ramener l'abattement pour traitements et salaires de 30 à 20 pour cent et le limiter aux premiers FCFA 5.000.000; (ii) limiter l'exonération des revenus d'intérêt à un seul compte par contribuable ; (iii) imposer tous les avantages en nature à leur valeur de marché ou à leur coût de revient ; et (iv) la suppression des abattements de taxes non-conformes aux règles de la CEMAC.

13. Dans le cadre de l'application de la Loi de Finances de 2007, des mesures fiscales visant à encourager l'investissement et à réduire l'impact de la hausse des prix sur le pouvoir d'achat des consommateurs ont été mises en œuvre : la réduction sur une période de trois ans maximum de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales qui réinvestissent au Cameroun ; la réduction à 30 pour cent pendant les 5 premières années du taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises qui ouvrent au moins 20 pour cent de leur capital en bourse et qui y restent pendant au moins 5 ans ; l'exonération des plus-values réalisées par les personnes physiques et morales à l'occasion des transactions boursières ; l'exonération des droits d'enregistrement des actes et opérations réalisées sur le marché boursier ; une réduction de 10 à 5 pourcent du TEC applicable aux biens d'équipement relevant des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat et de l'énergie ; et la décatégorisation de certains biens importés par la diminution du TEC de 20 et 10 pourcent à 5 pourcent. Afin de protéger l'intégrité de l'assiette fiscale, le Gouvernement s'abstiendra d'introduire de nouvelles exemptions ou incitations fiscales qui résulteraient en un manque-à-gagner, ne seraient pas bien ciblés et entraîneraient des distorsions économiques, avant qu'une étude diagnostique soit préparée sur l'impact budgétaires des exonérations existantes et les options de rationalisation du régime actuel.

14. Enfin, le Gouvernement a mis en place en avril 2007 une commission de la révision de la fiscalité intérieure et de porte, afin de renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières. Cette commission, qui regroupe outre l'administration les acteurs économiques et la société civile,

soumettra un rapport de synthèse de ses travaux et recommandations avant fin décembre 2007. Sur la base de ce rapport, un plan de réforme de la fiscalité à moyen terme sera adopté au cours du premier semestre 2008. Ce plan visera à améliorer l'équité et l'efficacité du système fiscal actuel et la mobilisation de recettes non pétrolières. Les premières réformes seront proposées dans le projet de Loi des Finances de 2009.

15. D'autre part, afin d'améliorer les recettes forestières, le Gouvernement compte rétablir le Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF) comme interlocuteur fiscal unique pour le secteur forestier. Des protocoles de collaboration seront définis entre le PSRF et toutes les autres structures impliquées dans le suivi du secteur forestier. Ces protocoles de collaboration indiqueront clairement les informations attendues de ces structures, ainsi que la périodicité, les délais et les modalités de transfert de ces informations. Par ailleurs, le Gouvernement entend établir d'ici fin juin 2008, une liaison informatique entre le Ministère des Forêts et de la Faune et le Ministère des Finances. Cette action est essentielle pour restaurer la capacité de suivi de données économiques sectorielles et la maîtrise de l'assiette fiscale.

16. En 2008, le Gouvernement concentrera ses dépenses sur les domaines prioritaires du DSRP et accélérera l'investissement public. C'est ainsi que les dépenses d'investissement augmenteront de 1 pour cent du PIB par rapport à leurs niveaux de 2007, en partie en raison d'une hausse des investissements sur ressources propres. Les investissements publics seront orientés surtout vers le développement des infrastructures et les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'éducation. Les dépenses courantes augmenteront de 0.1 percent du PIB, pour accommoder une hausse de la masse salariale et les dépenses de biens et services. Le volume des subventions et transferts baissera en pourcentage du PIB, reflétant en partie les efforts continus de restructuration des entreprises publiques.

17. Pour renforcer l'efficacité de la fonction publique, lutter contre la corruption et améliorer les conditions de vie des agents publics, les autorités envisagent de mener une politique prudente de recrutement et de relèvement progressif des salaires dans un cadre macroéconomique stable et soutenu à moyen terme. A cette fin, le Gouvernement a (i) régularisé le statut de quelque 13,000 vacataires en 2007 en les intégrant à la fonction publique, (ii) entamé les mises à niveau des salaires et la réduction des arriérés de salaires causés par la non prise en compte des effets financiers des promotions et avancements, et (iii) entrepris de nouveaux recrutements dans les secteurs prioritaires. Le Gouvernement entend aussi corriger les disparités salariales sur la base d'une étude diagnostique plus approfondie du système de rémunération de la fonction publique. Cette étude comprendra: (i) l'identification des ressources pour assurer durablement le paiement des salaires révisés et la mise en application des conditions améliorées de travail, (ii) l'examen des avantages et autres primes en nature des fonctionnaires et de la possibilité de leur inclusion dans les salaires. En outre, comme décrit plus bas, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre des mesures pour poursuivre la maîtrise de la masse salariale et des effectifs.

18. Le Gouvernement conscient de l'importance centrale de la loi relative aux lois de finances dans la réforme sur les finances publiques, s'engage à présenter à la session parlementaire ordinaire de novembre 2007 le projet de loi portant régime financier de l'Etat.

19. Le Gouvernement entend également poursuivre le renforcement du système d'informations budgétaires. Dans ce cadre, il s'engage à mener, en collaboration avec ses

partenaires techniques et financiers, une réflexion sur la production à moyen terme du TOFE sur base engagements. Pour se faire, il réalisera d'ici à la fin mars 2008 une étude diagnostique sur les mesures et le chemin critique pour aboutir à la préparation du TOFE sur base ordonnancements pour la totalité des dépenses, avec un chiffrage précis des investissements nécessaires, notamment pour l'équipement des services sur l'étendue du territoire. Sur cette base, le TOFE pour l'exécution du budget 2007 sera produit d'ici fin mai 2008. Dans l'interim, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour limiter les restes à payer. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à préparer d'ici à la fin décembre 2007 un plan pour approfondir ses mesures d'amélioration de la gestion des dépenses publiques dans le cadre de la plateforme réunissant ses partenaires techniques et financiers.

20. Pour améliorer l'exécution des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement prendra des dispositions pour réduire les contraintes liées aux financements PPTE et C2D en associant les bailleurs de fonds aux discussions menées dans le cadre des conférences budgétaires. Le Gouvernement prendra également des mesures pour accélérer l'exécution des dépenses en capital tout en mettant en place des mesures de sauvegarde pour s'assurer de la bonne qualité de chacun des projets, y compris en déterminant la priorité des projets sur la base d'analyses coût-bénéfices. A cet effet, il a été créé un Ministère de l'Économie, de la Planification, et de l'Aménagement du Territoire qui a pour mission dans le domaine des investissements publics d'élaborer le programme d'investissement public; d'assurer le suivi et le contrôle des programmes et projets d'investissement en liaison avec les ministères sectoriels et le ministère des finances; de renforcer la capacité de planification, de préparation, d'évaluation et d'exécution de projets au sein de l'administration; de s'assurer de la disponibilité de fonds de contrepartie; et de préparer une feuille de route en vue d'exécuter le budget d'investissement sur une base pluriannuelle. De plus, le Gouvernement continuera à renforcer les cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) global et sectoriels existants et leur utilisation dans le processus de préparation budgétaire.

21. A partir du budget 2008, les dépenses engagées et non ordonnancées au terme d'un exercice budgétaire feront prioritairement l'objet d'une inscription au budget de l'État pour l'année suivante. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place un cadre juridique fixant le régime général des contrats de partenariat public-privé (PPP), afin d'encourager l'investissement dans les projets de grande envergure. Le Gouvernement envisage de recourir à ce type de partenariat lorsque les conditions suivantes sont remplies : (i) le projet a été soumis à une analyse économique établissant des bénéfices nets pour l'économie et montrant que le projet est l'alternative à moindre coût dans le secteur ; (ii) il est financièrement plus rentable qu'un investissement public conventionnel; et (iii) une évaluation des risques budgétaires a été menée.

22. Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la réforme des marchés publics en évaluant périodiquement le système de passation des marchés et en publiant systématiquement les sanctions prises à l'encontre des contrevenants à la réglementation dans ce domaine. Dans ce contexte, le Gouvernement a mis en vigueur le 29 août 2007 les dossiers d'appels d'offres types et les manuels de procédures. En outre, le Gouvernement compte d'ici fin décembre 2007 (i) publier le rapport d'audit des marchés publics passés en 2005 ; (ii) adopter le texte d'application du code des marchés publics sur le règlement à l'amiable; (iii) conduire une évaluation de la réforme des marchés publics avec l'objectif de renforcer la transparence et l'efficacité (réduction des coûts et délais) du système de passation des marchés publics ; et (iv)

évaluer annuellement la fiabilité et la performance du système national des marchés publics à l'aide d'une série d'indicateurs de performance arrêtée en collaboration avec la Banque Mondiale.

23. Le Gouvernement s'engage à continuer à consacrer les plus-values des recettes pétrolières exclusivement à financer des utilisations ponctuelles, en particulier à (i) accélérer le paiement de la dette et des arriérés intérieurs; (ii) racheter la dette vis-à-vis des créanciers commerciaux extérieurs qui n'avaient pas pris part à l'initiative de rachat de la dette commerciale (Club de Londres); et (iii) financer des projets d'investissement dans les secteurs définis par le DSRP, y compris les fonds de contrepartie pour les projets à financement conjoint tels que le développement des infrastructures (notamment routes, énergie) et des investissements dans les grands programmes sectoriels (éducation, santé, développement rural et urbain).

C. Fonction publique

24. Le Gouvernement poursuivra la réforme de la fonction publique afin d'établir une base solide des effectifs et de la solde, sécuriser et harmoniser les fichiers y relatifs, et rendre la fonction publique plus efficace. Suite à l'assainissement du fichier de la solde, des mesures ont été prises pour assurer l'intégrité de ce fichier afin de poursuivre la maîtrise de la masse salariale et des effectifs. Le fichier du personnel sera harmonisé dans toute la fonction publique en décembre 2007. L'installation du système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde sera achevée dans 24 administrations, soit 80 pour cent des effectifs de la fonction publique, à fin juin 2008. Son extension au reste de la fonction publique sera achevée à la fin de 2008 (repère). Le Gouvernement compte aussi remplacer l'actuel système informatique de la solde par un système plus performant, particulièrement en matière de technologies de sécurité et de privilèges d'accès. A cet effet, il s'engage à conduire un audit du système actuel d'ici décembre 2008 avec l'assistance de la Banque Mondiale, et à préparer en collaboration avec celle-ci une stratégie de réforme de la fonction publique dans le cadre du prochain Country Assistance Strategy.

D. Politique des prix à la pompe

25. La politique d'ajustement des prix de détail des produits pétroliers, mise en place en 2005 dans le cadre du programme financier du Cameroun se poursuit. La hausse attendue des cours du pétrole brut sera cependant répercutée dans sa totalité à travers une augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe afin de maintenir les transferts budgétaires à la SONARA dans l'enveloppe programmée, avec un plafond de 25 milliards de francs CFA en 2008. Le Gouvernement s'engage à éliminer graduellement les subventions aux prix de carburant. Il utilisera les économies budgétaires ainsi réalisées pour renforcer le système de protection sociale. Dans cette perspective, une étude sera réalisée en vue de déterminer les modalités et mécanismes de la mise en œuvre de ce processus.

26. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à adopter un système d'ajustement automatique et intégral des prix des produits pétroliers. Dans cette perspective, une formule de révision des prix sortie SONARA (reflétant les prix internationaux et permettant un ajustement automatique) et une structure des prix simplifiée (réduisant ou éliminant les subventions croisées et les distorsions fiscales du régime de prix en vigueur) seront adoptées par le Gouvernement à fin

décembre 2007 (critère de réalisation) et mises en œuvre à partir de janvier 2008. A cet effet, une évaluation des impacts budgétaires possibles de cette réforme sera réalisée en décembre 2007.

27. En outre, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la situation financière de la SONARA et à réduire le soutien budgétaire. A cet effet, le Gouvernement est en train de réaliser une étude de faisabilité qui permettra de déterminer le coût des investissements nécessaires pour l'amélioration du schéma de raffinage, leur viabilité économique et les modalités de leur financement. En particulier, le Gouvernement s'engage à n'entreprendre de nouveaux investissements que si leur viabilité économique est prouvée et que leur financement s'inscrit dans le cadre d'une politique budgétaire soutenable.

E. Gestion de la dette extérieure et libéralisation des échanges

28. Le Gouvernement mènera une politique d'endettement prudente et veillera à une gestion soutenable de la dette. A cette fin, il entend finaliser la préparation d'une nouvelle stratégie globale d'endettement et de gestion de la dette publique en conformité avec le Règlement du Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) approuvé en mars 2007. Cette stratégie qui sera au plus tard adoptée le 30 novembre 2007 par la Structure de Coordination et de Suivi de l'Endettement Public sera développée et mise à jour sur une base annuelle et attachée à la Loi des Finances. Elle sera cohérente avec le cadre macro-économique, les objectifs budgétaires à moyen terme et inclura notamment les éléments suivants:

- Un plafond d'endettement annuel maximum ;
- La contraction d'emprunts à des termes concessionnels ;
- L'étude détaillée des projets pour lesquels des emprunts sont nécessaires ;
- L'analyse de la soutenabilité de la dette (au moins une fois par an) et avant la signature de tout emprunt d'un montant supérieur à 0,5 pour cent du PIB.

29. Outre la mise sur pied de la Structure de Coordination et de Suivi de la politique d'endettement public, le Gouvernement entend prendre des actions suivantes avant fin 2007 : (i) clarifier le cadre légal et institutionnel de la politique d'endettement et de gestion de la dette (définir les rôles respectifs des différentes administrations impliquées notamment le Trésor, le Budget, les Affaires Economiques, la CAA et le CTS) ; (ii) définir un plafond d'endettement et des priorités pour la gestion de la dette. Enfin le Gouvernement entend demander une assistance technique du Fonds Monétaire International en matière de gestion de la dette.

30. Le Gouvernement entend également finaliser la signature des accords avec les créanciers bilatéraux. Il continuera à négocier de bonne foi avec ses créanciers privés afin d'apurer les arriérés sans perdre de vue le principe de la comparabilité de traitement.

31. Dans le cadre du programme de réformes institutionnelles de la CEMAC, et la consolidation de l'intégration sous-régionale, le Cameroun s'engage à proposer aux autres pays membres : (i) une évaluation et une réduction des obstacles au développement des échanges commerciaux intra-régionaux, y compris la question de la libre circulation des marchandises

dans la zone CEMAC ; (ii) le maintien des efforts pour maîtriser et réduire les exonérations et ; (iii) l'examen de cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de la CEMAC. D'autre part, après avoir saisi les instances communautaires réunies à N'Djamena en juin 2008, le Cameroun continuera à appuyer les réformes de la CEMAC par une réduction graduelle du Tarif Extérieur Commun de 30 à 20 pour cent. Par ailleurs, après avoir supprimé les valeurs minimales sur le poisson et le sel, le Cameroun s'engage à poursuivre l'élimination jusqu'au 30 juin 2008 des valeurs minimales administratives pour l'ensemble des produits importés. Afin de faciliter les opérations du commerce extérieur, le Gouvernement s'engage également à finaliser l'opération d'interfaçage des acteurs de la chaîne portuaire au 30 juin 2008, en vue de la mise en fonctionnement du guichet unique électronique. Enfin le Cameroun veillera à ce que l'Afrique Centrale signe avec l'Union Européenne d'ici fin décembre 2007 un accord de partenariat économique équilibré, vecteur de développement, qui tiendra compte des pertes de recettes fiscales à compenser et de la nécessité de renforcer les capacités et de mettre les entreprises à niveau.

F. Secteur financier

32. A partir des recommandations formulées par la mission conjointe du FMI et de la Banque Mondiale dans le cadre du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF), le Gouvernement s'engage à élaborer un plan d'action pour le renforcement de l'intermédiation financière d'ici à fin décembre 2007.

33. En attendant, le Gouvernement s'est engagé sur le plan national à soutenir les initiatives visant à faciliter l'accès au crédit en réduisant les contraintes liées à l'environnement des affaires, à travers notamment (i) une amélioration significative de l'information financière ; (ii) un allègement des procédures de réalisation des garanties; et (iii) la création d'un tribunal de commerce. Ainsi, le Gouvernement œuvrera en collaboration avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) pour accélérer la mise à jour de la liste des clients défaillants de la centrale des risques des banques liquidées ou restructurées. Afin de renforcer la protection des épargnants, la liste des EMF agréés sera publiée régulièrement dès janvier 2008. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à proposer à la COBAC l'édiction d'un règlement imposant aux établissements de crédit de la sous-région la publication régulière des conditions de banques en vue d'une transparence des opérations de crédit. Au plan régional, le Gouvernement s'engage également à appuyer la BEAC dans la finalisation de la mise en place de la centrale des risques (informatisation, centrale des incidents de paiements, centrale des bilans).

34. Pour offrir une source alternative de financement des besoins de l'économie, le Gouvernement poursuivra ses efforts de développement du marché des valeurs mobilières en permettant d'ici fin décembre 2007 aux transactions sur le marché secondaire des Obligations du Trésor à coupon zéro d'avoir lieu au marché financier (repère). Il s'engage aussi à limiter en 2008, le recours à toutes nouvelles avances statutaires et à émettre des titres publics à souscription libre. Les transactions sur les titres publics se feront sous la supervision de la Commission des Marchés Financiers (CMF).

35. Sur la base des résultats du plan d'entreprise pour les activités financières de la CAMPOST, le Gouvernement compte mener une profonde réflexion en vue de définir le mode le plus approprié pour la CAMPOST d'offrir des services financiers sur l'ensemble du territoire.

Afin de sécuriser la reconstitution des avoirs de la CAMPOST, les autorités s'engagent à continuer à faire assurer la supervision financière de la CAMPOST par les services du Ministère des Finances chargés du suivi des institutions financières non bancaires qui produiront un rapport trimestriel de supervision. Le prochain rapport, portant sur les opérations du dernier trimestre 2007, sera disponible à fin juin 2008. Par ailleurs, les transferts à la CAMPOST seront limités au montant minimum devant couvrir le besoin de fonds de roulement annuel estimé à 22.5 milliards de francs CFA. En outre, les organes sociaux de la CAMPOST seront notifiés de l'obligation de présenter séparément les comptes des activités financières de ceux des activités postales.

G. Transparence, bonne gouvernance, et climat des affaires

36. Le Gouvernement est déterminé à renforcer la bonne gouvernance et à lutter contre la corruption afin d'améliorer l'environnement des affaires et la qualité de la dépense publique. Dans cette perspective, il continuera de publier sur Internet la synthèse des rapports de comités locaux de suivi de l'exécution physico-financière des projets d'investissement sur le budget de l'Etat, de même que les décisions de justice et les sanctions administratives prononcées à l'encontre des agents publics. Le Gouvernement s'engage aussi à faire démarrer les activités de la Commission prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de biens et avoirs des hauts responsables des administrations publiques d'ici fin 2007. En outre, suite à une mission conjointe des bailleurs de fonds du groupement OCDE-CAD en 2006, le programme conjoint CHOC (*Changer d'Habitudes-S'Opposer à la Corruption*) du Gouvernement et des bailleurs des fonds a été adopté en février 2007. Sur cette base, le Gouvernement préparera avant fin décembre 2007 une stratégie de lutte contre la corruption. Un plan d'action sera préparé avant mars 2008 pour qu'une évaluation de la corruption dans les services du Ministère des Finances soit effectuée avant fin décembre 2008.

37. Le Gouvernement prendra des mesures pour améliorer le climat des affaires. D'ici mars 2008, il préparera, en partenariat avec le secteur privé et en collaboration avec ses partenaires de développement, une stratégie pour le développement du secteur privé. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à mettre en place d'ici à fin décembre 2007 un guichet unique pour la création des entreprises afin de réduire les délais et les coûts de création d'entreprises.

38. Le Gouvernement a aussi poursuivi ses efforts de réforme des entreprises publiques, mais les progrès ont été lents, compte tenu de la complexité des problèmes auxquels sont confrontées ces entreprises et des enjeux sociaux sous-jacents. Il continuera la mise en œuvre des programmes de privatisation et de restructuration des entreprises publiques, en collaboration avec la Banque Mondiale. S'agissant de CAMTEL, le Gouvernement a appréhendé les informations financières pour l'année 2006 et a pris en compte les suggestions formulées par les investisseurs pour améliorer la structure de la transaction initialement proposée. L'objectif est d'achever le processus de sélection de l'adjudicataire provisoire d'ici fin décembre 2007. Pour la SNEC, le Gouvernement a sélectionné un adjudicataire provisoire du contrat d'affermage de la société en septembre 2007. Les négociations avec l'adjudicataire provisoire et la signature du contrat seront finalisées en fin décembre 2007. S'agissant du secteur aérien, le Gouvernement reste déterminé à éliminer les subventions de l'État aux compagnies aériennes, y compris à la CAMAIR, et à améliorer la qualité du service dans le secteur du transport aérien. A cette fin, le Gouvernement poursuit la scission-liquidation de la CAMAIR et s'engage à limiter les transferts et subventions

aux montants convenus avec le FMI dans le cadrage budgétaire de 2007 et à préparer un calendrier visant une élimination progressive des subventions d'ici juin 2008. Le Gouvernement s'engage à finaliser le processus de sélection d'un conseiller financier pour la privatisation de CAMAIRCO d'ici novembre 2007 et lancer l'appel d'offre pour la sélection d'un partenaire stratégique privé d'ici avril 2008.

IV. SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

39. Le suivi du programme pour la période juillet 2007 à fin juin 2008 se fera sur la base des critères de réalisation et des repères quantitatifs et structurels trimestriels indiqués aux Tableaux 3-4. Le Gouvernement communiquera au FMI les informations nécessaires au suivi du programme, conformément au Protocole d'Accord Technique.

Tableau 1. Cameroun: Objectifs quantitatifs pour mars-juin 2007 ^{1/}
(Milliards de francs CFA; montants cumulés à partir du 1er juillet 2006, sauf indication contraire)

	fin mars 07				fin juin 07					
	Repères quantitatifs	Facteur d'ajustement	Repère ajusté	Résultats d'exécution	État d'exécution	Critères de réalisation ⁶	Facteur d'ajustement	Critères ajustés	Résultats estimés	État d'exécution
Plafond de l'augmentation des créances nettes du système bancaire sur l'État	-8	-58	-67	-38	non observé	59	-73	-13	-64	observé
Plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier	8	14	22	30	observé	-21	15	-6	24	observé
Plafond de l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État ^{2,3,4}	0	néant	0	0	observé	0	néant	0	0	observé
Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et à long terme contractée ou garantie par l'État ^{2,4}	0	néant	0	0	observé	0	néant	0	0	observé
Plafond des décaissements nets au titre des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à échéance de moins d'un an ^{2,4,5}	0	néant	0	0	observé	0	néant	0	0	observé
Plancher des recettes non pétrolières de l'État	913	néant	913	892	non observé	1209	néant	1209	1191	non observé
Plafond des dépenses au titre des biens et services	307	néant	307	301	observé	419	néant	419	397	observé
Plafond des dépenses en numéraire de la SNH	0	néant	0	0	observé	0 ²	néant	0	0	observé
Interventions directes	14	néant	14	14	observé	18	néant	18	18	observé
Autres charges										
Plancher de la réduction des dettes intérieures	136	néant	136	132	non observé	164	néant	164	167	observé
Dette structurée	78	néant	78	87	observé	93	néant	93	109	observé
Dette non structurée										
Plancher des paiements aux entreprises de services publics										
SNEC	6.0	néant	6.0	6.0	observé	8.0	néant	8.0	8.0	observé
AES SONEC	5.3	néant	5.3	5.3	observé	7.0	néant	7.0	7.0	observé
CAMTEL	9.8	néant	9.8	9.9	observé	13.0	néant	13.0	13.1	observé
CAMIRAIL	3.0	néant	3.0	3.3	observé	4.0	néant	4.0	4.3	observé
SONARA	4.5	néant	4.5	4.5	observé	6.0	néant	6.0	6.0	observé

Sources : autorités camerounaises; Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC); estimations des services du FMI.

¹ Définitions dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Application continue.

³ À l'exclusion des arriérés de paiements extérieurs rééchelonnables.

⁴ Millions de dollars EU.

⁵ Hors crédits ordinaires liés aux importations.

⁶ Les repères quantitatifs étaient les suivants : plancher des recettes non pétrolières; plafond des dépenses au titre des biens et services ; plafond des dépenses en numéraire de la SNH/autres coûts d'exploitation; planchers des paiements aux entreprises de services publics. Les autres objectifs seront des critères de réalisation quantitatifs.

Tableau 2. Cameroun : Critères de réalisation et repères structurels pour la période juillet 2006 – juin 2007

Mesure	Date	État d'exécution
Finances publiques		
Présentation au parlement du projet de loi de finances 2007 cohérent avec le programme, et son adoption avant la fin 2006. (Critère de Réalisation)	31 décembre 2006.	Réalisé
Mise en application du système informatisé de gestion douanière dans les secteurs des douanes du Littoral. (Critère de Réalisation)	31 décembre 2006	Réalisé
Consolidation de l'interconnexion des systèmes informatiques des Directions Générale du Budget et du Trésor et la production d'états de synthèse mensuels de l'exécution du budget, de l'engagement au paiement des dépenses, sur une base fonctionnelle pour la période janvier-avril 2007. (Critère de réalisation).	30 juin 2007	Réalisé
Étude diagnostique de la nomenclature budgétaire et du trésor en vue d'évaluer sa cohérence avec les normes SFP et préparation d'un rapport analytique.	31 mars 2007	Réalisé
Élaboration des actions relatives à la période transitoire de la nouvelle loi organique des finances publiques et du calendrier de leur mise en œuvre.	30 avril 2007	Réalisé
Préparation de tableaux mensuels cohérents sur l'exécution du budget en base caisse et en base engagements, ainsi que d'un tableau mensuel des dépenses ventilées par fonction économique pour le suivi des dépenses des secteurs prioritaires.	Base continue	Réalisé
Ajustement des prix de vente des produits pétroliers et versement des transferts budgétaires à la SONARA tel que convenu avec les services du FMI.	Base continue	Réalisé
Fonction publique		
Achever le recensement des personnels en activité dans de la fonction publique conduit par le MINEFI, et procéder aux opérations d'assainissement du fichier de la solde sur la base des informations recueillies.	31 décembre 2006	Réalisé

Préparation d'une étude diagnostique du système de rémunération (salaires et indemnités) de la fonction publique.	31 mars 2007	Non-réalisé
---	--------------	-------------

Établissement d'un fichier harmonisé du personnel de la fonction publique sur la base de la réconciliation des recensements du Ministère des Finances et celui de la Fonction publique dans 14 ministères, et installation du système informatisé de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde dans ces ministères.	30 juin 2007	Non-réalisé
--	--------------	-------------

Transparence et gouvernance

Publication du rapport du conciliateur de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) sur les recettes pétrolières pour la période 2001-04 sur le site Internet du Gouvernement (www.spm.gov.cm .)	31 décembre 2006	Réalisé
--	------------------	---------

Publication du rapport du conciliateur de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) sur les recettes pétrolières pour 2005 sur le site Internet www.spm.gov.cm .	31 mars 2007	Réalisé
---	--------------	---------

Publication du rapport trimestriel sur l'exécution du budget de l'État.	Deux mois après la fin du trimestre	Réalisé
---	-------------------------------------	---------

Publication sur le site Internet www.spm.gov.cm , dans le cadre de la lutte contre la corruption : (i) des décisions de justice et ; (ii) des sanctions administratives prononcées à l'encontre des agents publics.	Base continue	Réalisé
---	---------------	---------

Secteur financier

Achèvement par le Gouvernement des travaux préparatoires à la création d'une filiale financière de la CAMPOST. (Critère de réalisation) .	30 juin 2007	Non-réalisé
--	--------------	-------------

Reforme des entreprises publiques

Lancement de l'appel d'offre pour la privatisation de la CAMTEL. (Critère de réalisation) .	31 mars 2007	Réalisé
--	--------------	---------

Lancement de l'appel d'offres pour le contrat d'affermage dans le cadre du partenariat publique-privé pour la SNEC.	31 mars 2007	Réalisé
---	--------------	---------

Tableau 3. Cameroun: Objectifs quantitatifs pour sept. 2007–juin, 2008 ^{1/}
(Milliards de francs CFA; montants cumulés à partir du 1er janvier, sauf indication contraire)

	Repères quantitatifs	Critères de réalisation 6/	Repères quantitatifs	Critères de réalisation 6/
	fin sept. 07	fin déc. 07	fin mars 08	fin juin 08
Plafond de l'augmentation des créances nettes du système bancaire sur l'État	-16	-78	-38	-81
Plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier	-72	-46	24	-2
Plafond de l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État ^{2, 3, 4}	0	0	0	0
Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et à long terme contractée ou garantie par l'État ^{2, 4}	0	0	0	0
Plafond des décaissements nets au titre des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à échéance de moins d'un an ^{2, 4, 5}	0	0	0	0
Plancher des recettes non pétrolières de l'État	908	1250	356	678
Plafond des dépenses au titre des biens et services	343	418	111	228
Plafond des dépenses en numéraire de la SNH				
Interventions directes 2	0	0	0	0
Autres charges	14	18	4.5	9.0
Plancher de la réduction des dettes intérieures				
Dette structurée	99	143	27	54
Dette non structurée	54	71	9	18
Plancher des paiements aux entreprises de services publics				
SNEC	6.0	8.0	2.0	4.0
AES SONEL	5.3	7.0	1.8	3.5
CAMTEL	9.9	13.1	3.3	6.5
CAMRAIL	3.0	4.0	1.0	2.0
SONARA	4.5	6.0	1.5	3.0

Sources : autorités camerounaises; Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC); estimations des services du FMI.

¹ Définitions dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Application continue.

³ À l'exclusion des arriérés de paiements extérieurs rééchelonnables.

⁴ Millions de dollars EU.

⁵ Hors crédits ordinaires liés aux importations.

Tableau 4. Cameroun : Critères de réalisation et repères structurels pour la période juillet 2007 – juin 2008	
	Date butoir
Finances publiques et fonction publique	
Achever les travaux relatifs à la rationalisation de l'identification des contribuables, à la refonte du logiciel de l'identiifiants uniques (IDU) et à la sécurisation du fichier unique des contribuables.	31 décembre 2007
Adopter une formule de révision des prix sortie SONARA et une structure simplifiée des prix des produits pétroliers permettant un ajustement automatique (critère de réalisation).	31 décembre 2007
Présenter au parlement un projet de loi de finances 2008 cohérent avec le programme.	31 décembre 2007
Achever les travaux de connexion de la Direction générale des impôts (MESURE) à la Direction générale des douanes (SYDONIA).	31 mars 2008
Installer le système informatique de gestion intégrée (SIGIPES) des personnels de l'État et de la solde dans 24 ministères.	30 juin 2008
Adopter un plan de réforme fiscale à moyen terme, basé sur le rapport de synthèse des travaux et de recommandations de la Commission de révision de fiscalité interne et de porte.	30 juin 2008
Ajuster les prix de vente des produits pétroliers et versement des transferts budgétaires à la SONARA tel que convenu avec les services du FMI.	Base continue
Secteur financier, commerce, et climat des affaires	
Permettre aux transactions des obligations du Trésor à coupon zéro (marché secondaire) d'avoir lieu sur le marché financier.	31 décembre 2007
Présenter au parlement la loi sur la communication électronique et le paiement électronique des banques.	30 juin 2008
Achever et rendre opérationnel le guichet unique électronique en vue de faciliter le commerce extérieur.	30 juin 2008
Supervision financière de la CAMPOST par les services du Ministère des Finances chargés du suivi des institutions financières non bancaires et production par ces services du rapport trimestriel portant sur les opérations du dernier trimestre 2007 (critère de réalisation).	30 juin 2008

Tableau 5. Cameroun: Opérations de l'administration centrale, 2007
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Jan-mars		Avr-juin		Juil-sep		Oct-déc		Année	
	Prog.	Effectif	Prog.	Effectif	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
	rapport		rapport		rapport		rapport		rapport	
	des services		des services		des services		des services		des services	
	du FMI		du FMI		du FMI		du FMI		du FMI	
	No.07/129		No.07/285		No.07/285		No.07/285		No.07/285	
Total des recettes et des dons	474	431	495	503	466	485	530	560	1,925	1,979
Recettes totales	468	401	443	457	453	473	468	498	1,791	1,830
Recettes du secteur pétrolier	126	74	140	159	146	192	150	156	521	580
Recettes du secteur non pétrolier	342	328	303	299	307	281	318	342	1,270	1,250
Total des dons	6	30	53	46	13	12	62	62	134	149
Dépenses totales	391	316	433	351	412	499	459	431	1,695	1,597
Dépenses courantes	276	267	311	281	292	345	320	294	1,198	1,188
Traitements et salaires	117	98	120	101	121	121	121	145	479	465
Biens et services	105	107	118	97	117	156	126	96	466	457
<i>dont : Déf. prog. (hors PPTE et C2D)</i>	99	105	112	96	109	142	104	75	425	418
PPTE	3	2	3	2	4	4	11	10	20	18
C2D	3	0	3	0	4	11	11	11	21	21
IADM	3	0	2	0	3	3	9	10	18	13
Subventions et transferts	49	52	54	67	49	59	53	39	205	216
Intérêts exigibles	5	10	19	16	5	10	19	15	49	50
Dépenses en capital	115	52	122	67	120	145	140	145	496	410
Investissement intérieur	70	38	79	47	79	105	99	105	327	294
<i>dont: Déf. prog. (à l'excl. PPTE et C2D)</i>	36	28	46	39	56	66	60	66	198	198
Financées sur ressources propres	31	28	41	39	51	61	55	61	178	188
Financées sur allègement	39	10	38	9	28	44	44	44	149	107
PPTE	22	10	21	9	11	11	27	26	80	56
C2D	12	0	12	0	12	28	12	13	49	41
IADM	5	0	5	0	5	5	5	5	20	10
Investissement financé sur ressources extérieures	27	10	27	19	27	27	27	27	110	84
Restructuration et réhabilitation entr. publiques	17	5	16	1	14	13	13	13	60	32
Prêts nets	0	0	0	0	0	9	0	-9	0	0
Dépenses non classées	0	-3	0	3	0	0	0	0	0	-1
Solde global, hors variation nette des arriérés										
Dons exclus	78	85	10	106	41	-26	8	67	97	233
Dons inclus	84	114	63	152	54	-14	71	129	230	382
Variation nette des arriérés	-10	-15	-15	-21	-20	-18	-15	-18	-59	-71
Solde global, base caisse										
Dons exclus	68	70	-5	85	21	-44	-6	50	37	161
Dons inclus	74	99	48	131	34	-31	56	111	171	310
Financement	-74	-99	-48	-131	-34	31	-56	-111	-172	-310
Financement extérieur, net	19	-16	-12	-18	19	12	-12	-5	13	-27
Amortissement	-6	-24	-37	-22	-5	-12	-37	-30	-84	-87
Tirages	24	8	24	4	24	24	24	24	97	61
Projets	24	8	24	4	24	24	24	24	97	61
Budget	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement intérieur, net	-93	-83	-36	-113	-53	19	-44	-106	-185	-284
Système bancaire	-63	-60	-6	-81	-23	51	-14	-74	-66	-164
Système bancaire, hors PPTE et C2D	-81	-23	24	-27	-33	33	-7	-62	-58	-78
Flux net PPTE	3	-26	2	-23	-7	14	16	11	16	-23
Flux net C2D	15	-11	-32	-31	16	3	-23	-24	-23	-63
Amortissement	-27	-23	-27	-35	-27	-26	-27	-26	-110	-110
Financement non bancaire	0	-1	0	3	0	-1	0	-1	0	0
Réserves	-3	0	-3	0	-3	-5	-3	-5	-10	-10
Pour mémoire:										
Solde primaire non pétrolier ¹	-16	31	-83	-17	-72	-181	-94	-46	-266	-213
Solde primaire non pétrolier (déf. du progr.) ²	41	48	-29	-6	-28	-114	-20	26	-36	-46

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ À l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses en capital sur financement extérieur.

² À l'exclusion des dépenses de restructuration et financées sur allègement PPTE et C2D, ainsi que des dons, des intérêts et des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 6. Cameroun : Opérations de l'administration centrale, 2008
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Jan-mars	Avr-juin	Juil-sep	Oct-déc	Année
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et des dons	471	506	470	566	2,012
Recettes totales	460	473	459	533	1,924
Recettes du secteur pétrolier	103	151	140	174	568
Recettes du secteur non pétrolier	356	322	319	359	1,356
Total des dons	11	33	11	33	89
Dépenses totales	417	449	461	483	1,811
Dépenses courantes	296	318	319	341	1,273
Traitements et salaires	115	120	130	147	510
Biens et services	119	125	125	131	501
<i>dont : financées sur allègement dette</i>	13	13	13	13	51
PSTE	2	2	2	2	9
C2D	6	6	6	6	24
IADM	5	5	5	5	18
Subventions et transferts	52	58	54	52	215
Intérêts exigibles	10	15	10	11	47
Dépenses en capital	122	132	143	142	538
Investissement intérieur	81	86	97	96	359
Financées sur ressources propres	51	50	60	56	216
Financées sur allègement	30	36	37	40	143
PSTE	12	18	18	21	69
C2D	14	14	14	14	56
IADM	4	4	5	5	18
Investissement financé sur ressources extérieures	30	35	35	35	135
Restructuration et réhabilitation entr. publiques	11	11	11	11	44
Dépenses non classées	0	0	0	0	0
Solde global, hors variation nette des arriérés					
Dons exclus	42	23	-3	50	113
Dons inclus	54	57	8	83	202
Variation nette des arriérés	-9	-9	-9	-9	-35
Solde global, base caisse					
Dons exclus	34	15	-11	41	78
Dons inclus	45	48	-1	74	167
Financement	-45	-48	1	-74	-167
Financement extérieur, net	30	10	31	3	74
Amortissement	-8	-22	-12	-30	-71
Tirages	38	32	43	32	146
Projets	27	32	32	32	125
Budget	11	0	11	0	21
Financement intérieur, net	-75	-59	-31	-77	-241
Système bancaire	-50	-34	-6	-52	-142
Système bancaire, hors PSTE et C2D	-38	-43	8	-61	-134
Flux net PSTE	1	1	1	1	2
Flux net C2D	-13	9	-14	9	-10
Amortissement	-20	-20	-20	-20	-79
Financement non bancaire	0	0	0	0	0
Réserves	-5	-5	-5	-5	-20
Besoins de financement résiduels	0	0	0	0	0
Pour mémoire:					
Solde primaire non pétrolier ¹	-21	-77	-97	-77	-273
Solde primaire non pétrolier (déf. du programme) ²	24	-26	-46	-23	-71

Sources : autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ À l'exclusion des dons, des intérêts et des dépenses en capital sur financement extérieur.

² À l'exclusion des dépenses de restructuration et financées sur allègement PSTE et C2D, ainsi que des dons, des intérêts et des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

**APENDICE I
PIÈCE JOINTE II**

**Protocole d'accord technique
sur les définitions des critères de réalisation et repères du programme appuyé par la
FRPC pour juillet 2007 – juin 2008 et les modalités de leur ajustement**

A. Introduction

40. Le présent protocole d'accord technique énonce les conventions sur lesquelles les autorités camerounaises et le FMI s'entendent pour définir l'action préalable, les critères de réalisation et repères du programme et les mécanismes d'ajustement automatique y afférents. Le protocole précise également les taux de change applicables au programme et les données que les autorités doivent communiquer au FMI.

B. Définitions

Gouvernement

41. Sauf indication contraire, le Gouvernement est défini comme l'administration centrale.

Dettes extérieures

42. La dette extérieure est définie conformément aux dispositions du point 9 des « Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements » (Décision du Conseil d'administration du FMI n° 12274-00/85, du 24 août 2000). La dette extérieure est définie sur la base résidentielle.

Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

43. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme les arriérés non rééchelonnables du Gouvernement, y compris des entreprises publiques dont la dette a été garantie par le Gouvernement. Les arriérés non rééchelonnables incluent le service de la dette due et non payée à tous les créanciers multilatéraux et à ceux officiels bilatéraux et commerciaux avec lesquels il y a un accord pour le rééchelonnement ou la restructuration de la dette. Le non-paiement du service de la dette aux créanciers officiels bilatéraux et commerciaux avec lesquels un accord pour le rééchelonnement ou la restructuration de la dette n'a pas encore été signé n'est pas considéré comme un arriéré aux fins du programme, à condition que le Cameroun soit résolument engagé dans la négociation des accords de rééchelonnement ou de restructuration avec les créanciers officiels bilatéraux et commerciaux.

Concessionnalité de la dette extérieure

44. La dette à moyen et à long termes est définie comme l'ensemble de la dette à échéance initiale d'un an ou plus. La dette dont la maturité est d'une année ou plus est considérée comme concessionnelle lorsqu'elle comporte un élément de don équivalent à 35 % ou plus de sa valeur calculé sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR, «*CIRR*») publiés par l' OCDE et selon la méthode établie dans le rapport des services du FMI «Limits on External Debt or Borrowing in Fund Arrangements – Proposed Change in Implementation of the Revised Guidelines» (SM/96/86) approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 15 avril 1996. Ainsi, pour la dette à échéance de 15 ans et plus, on utilise le taux d'intérêt commercial de référence (TICR) de l'OCDE de 10 ans comme taux d'actualisation pour évaluer le degré de concessionnalité. On ajoute aux deux TICR les marges suivantes pour les différentes périodes de remboursement : 1 % entre 15 et 19 ans; 1,15% entre 20 et 29 ans et 1,25 % lorsque la période de remboursement s'étale sur 30 ans et plus. Le rééchelonnement et la restructuration de la dette ainsi que l'utilisation des ressources du FMI ne font pas partie du critère de réalisation sur l'émission ou la garantie d'emprunts non concessionnels.

Allègement de la dette

45. La seule forme d'allègement de dette qui relève du mécanisme d'ajustement des repères du programme décrit ci-après est l'allègement qui entraîne une réduction effective du service de la dette prévu dans le cadre de ce programme. Ceci inclut notamment tout allègement sous forme de rééchelonnement, annulation, restructuration ou don sous l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), l'Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) et des initiatives bilatérales, (par ex, C2D). L'allègement programmé lié à une dette dont le rééchelonnement/la restructuration a fait l'objet de négociations prolongées avec les créanciers non membres du Club de Paris, y compris les créanciers commerciaux, est exclu du mécanisme d'ajustement des repères du programme, car il n'entraîne pas une réduction effective du service de la dette programmé.

Dettes intérieure

Dettes structurées

46. La dette structurée est définie comme la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou titrisation. Aux fins du programme FRPC, la dette structurée se limite au stock à fin décembre 2004 de la dette structurée incluse dans l'audit achevé en octobre 2005 et précisée dans le plan pluriannuel d'apurement de la dette publique intérieure enregistrée par la Caisse autonome d'amortissement (CAA). Le stock de cette dette (hors tirages BEAC) à fin décembre 2004 s'élevait à 956 milliards de francs CFA.

Dettes non structurées

47. La dette non structurée est définie comme la dette qui n'a pas fait l'objet de traitement par convention ou titrisation. Aux fins du programme FRPC, la dette non structurée se limite au stock à fin décembre 2004 de la dette non structurée incluse dans l'audit achevé en octobre 2005 et précisée dans le plan pluriannuel d'apurement de la dette publique intérieure enregistrée par la Caisse autonome d'amortissement. À fin décembre 2004, le stock de cette dette s'élevait à 496 milliards de francs CFA.

Paiements de la dette intérieure

48. Pour évaluer l'observation des critères de réalisation quantitatifs sur la réduction de la dette intérieure, seuls les paiements de la dette intérieure effectués au titre de la dette intérieure structurée et non structurée décrites ci-dessus sont comptabilisés. Ces paiements sont enregistrés «au-dessous de la ligne» dans le tableau «Central Government Operations» du FMI. Dans le cas de la dette structurée, il s'agit i) des paiements au titre de la dette titrisée envers la BEAC et les banques commerciales, qui sont enregistrés à la ligne «Domestic financing, net – Banking System - Banking system excl. HIPC and C2D»; ii) des autres paiements du principal, qui sont enregistrés à la ligne «Domestic financing, net – Amortization». Dans le cas de la dette non structurée, il s'agit des paiements du principal, qui sont enregistrés à la ligne «Net change in arrears – Domestic».

Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)

49. La balance des comptes du Trésor présente les prises en charge des recettes et des dépenses du Gouvernement dans les comptes de la classe 6 (dépenses courantes), de la classe 7 (recettes courantes) et de la classe 2 (opérations d'investissement). Les opérations concernant la dette sont décrites dans la classe 1 (opérations de dette), et pour partie dans la classe 5 (opérations financières). Les données sur les opérations financières doivent être cohérentes avec celles figurant dans le compte du Trésor à la BEAC. Les données sur les opérations provisoires de recettes et dépenses et les dépôts des correspondants du Trésor sont présentées dans la classe 4 du Plan comptable du Gouvernement. A ces données décrites dans le champ des opérations du Trésor, doivent s'ajouter les opérations du Gouvernement hors du

circuit du Trésor. L'enregistrement des opérations de recettes et de dépenses s'effectue sur la base caisse.

Recettes non pétrolières

50. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du Gouvernement, à l'exception de celles provenant des compagnies pétrolières (c'est-à-dire les compagnies engagées dans l'extraction du pétrole brut au Cameroun) et de la redevance pétrolière. La TVA est enregistrée sur une base nette, y compris les remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

Produit des privatisations

51. Aux fins du programme, le produit des privatisations s'entend de tous les fonds versés au Gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise («concession»), d'un organisme ou d'une installation publics à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le Gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

Biens et services

52. Tous les paiements au titre de l'achat de biens et services sont enregistrés dans les comptes 4000060, 4000090, 4011, 4010060, 48131, 4810 et 40001205 de la balance du Trésor et sont repris dans le TABORD. Les dépenses PPTE et C2D sont exclues.

Solde budgétaire primaire non pétrolier

53. Le solde budgétaire primaire non pétrolier (base caisse) est égal au montant des recettes publiques non pétrolières, à l'exclusion des dons de l'étranger et diminuées de toutes les dépenses courantes hors paiement d'intérêts, à l'exclusion de toutes les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, des dépenses financées sur le compte PPTE, des dépenses financées par le Contrat Développement Désendettement (C2D) et des dépenses de restructuration.

Position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire

54. La position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire s'entend de l'encours des créances exigibles que détient le système bancaire sur le Gouvernement (prêts, avances et tous les autres instruments de la dette publique tels que les titres publics à long terme), diminué du montant total des dépôts du Trésor auprès du système bancaire, à

l'exclusion du compte PPTE et du compte au titre du C2D ainsi que des deux comptes de la CAA auprès d'une banque commerciale destinés à rembourser les obligations du Gouvernement au titre de la dette intérieure et de la dette extérieure.

Paiements aux entreprises de service public

55. Le plancher concernant les « paiements aux entreprises publiques » sera considéré comme atteint si les paiements au profit des entreprises publiques de l'eau, de l'électricité, du téléphone fixe, de la compagnie ferroviaire et de la raffinerie sont effectués aux montants trimestriels spécifiés dans le tableau 2 du MPEF. Ces paiements excluent les compensations fiscales et se mesurent sur la base des décaissements au comptant. Ils doivent être enregistrés comme dépenses courantes dans le TOFE.

Dépenses de restructuration des entreprises publiques

56. Les dépenses de restructuration sont définies comme les dépenses qui ont pour objectif la mise en œuvre d'une stratégie de privatisation (CAMAIR, CAMTEL, CDC), un partenariat public-privé (SNEC) ou un plan de restructuration (CAMPOST, SONARA). La classification des dépenses comme dépenses de restructuration sera adopté en consultation avec les services du FMI.

Interventions directes de la SNH

57. Les interventions directes de la SNH (Société nationale des hydrocarbures) sont des paiements anticipés effectués par la SNH au nom du Gouvernement. Elles sont déduites des recettes mensuelles que la SNH transfère au Gouvernement. Il ne devrait plus y avoir d'interventions directes à partir de 2006.

Dépenses quasi budgétaires de la SNH (*autres charges*)

58. Les dépenses de la SNH couvrant des coûts qui ne sont pas partagés avec les autres compagnies pétrolières dans le cadre des accords de partage de la production sont appelées autres charges. Certaines de ces charges sont liées au mandat de la SNH, par exemple les frais de fermeture des sites. D'autres éléments de ces charges n'ont pas de rapport avec les activités de la SNH dans le secteur pétrolier et ont un caractère quasi-budgétaire (par exemple, les charges liées à l'exploitation de l'oléoduc Tchad-Cameroun).

Subvention aux consommateurs de carburant

59. Le transfert budgétaire à la SONARA pour couvrir la subvention aux consommateurs de carburant représentera la différence entre le prix de vente au détail et le prix qui serait nécessaire pour maintenir le résultat net de la SONARA sur ses opérations intérieures à zéro multiplié par les volumes vendus sur le marché intérieur au cours d'un mois donné. Le montant du transfert sera calculé conjointement par la SONARA et la CSPH et sera effectivement versé le mois suivant (t+1) celui pour lequel il aura été calculé (t). Le transfert à la SONARA en vue de couvrir la subvention du carburant dont bénéficient les

consommateurs ne dépassera pas 6,25 milliards de francs CFA à la fin du troisième trimestre 2007, 6,25 milliards de francs CFA à la fin du quatrième trimestre 2007, 6,25 milliards de francs CFA à la fin du premier trimestre 2008 et 6,25 milliards de francs CFA à la fin du deuxième trimestre 2008. Si, sur la base de ce mécanisme, le montant de la subvention trimestrielle ne suffit pas à couvrir entièrement la subvention aux consommateurs/le manque à gagner de la SONARA, le Gouvernement révisera à la hausse, sur une base mensuelle, les prix de détail pour éviter que la SONARA n'enregistre des pertes sur ses opérations intérieures. En cas d'affaiblissement des prix du pétrole au niveau international, le Gouvernement réduira d'abord les transferts à la SONARA pour ensuite les éliminer complètement, et cela avant de réduire le prix de vente au détail.

C. Modalités de déclenchement du mécanisme d'ajustement automatique des objectifs

60. Le plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier sera ajusté à la hausse à hauteur du montant des transferts effectués à la SONARA inférieurs aux montants programmés;

61. Le plafond sur la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire sera ajusté

- à la baisse à hauteur du montant des recettes pétrolières et du produit des privatisations supérieurs aux montants programmés mais non utilisés pour réduire la dette intérieure, racheter la dette extérieure vis-à-vis des créanciers commerciaux, ou financer des projets d'investissement exceptionnel (EBS 06/165, ¶15 du MPEF);
- à la hausse/à la baisse à hauteur du montant des concours budgétaires extérieurs (dons et prêts) inférieurs/supérieurs aux montants programmés et à hauteur de la moitié de l'allègement de la dette (définie au paragraphe 6 ci-dessus) inférieure/supérieure aux montants programmés ; la révision à la hausse sera plafonnée à hauteur d'un montant cumulatif de 15 milliards de francs CFA en 2007 ou 7,5 milliards de francs CFA au premier semestre 2008; Pour l'ajusteur, les concours budgétaires sont définis comme tous les dons et tous les prêts non ciblés à l'exclusion de ceux du C2D, de l'Initiative PPTE et de l'IADM.
- à la baisse à hauteur du montant des dépenses de restructuration inférieures aux montants programmés;
- à la baisse à hauteur du montant des paiements au titre de la dette intérieure (définie ci-dessus) inférieurs aux montants programmés, à l'exclusion de la dette structurée détenue par le secteur bancaire enregistrée à la ligne «Domestic financing, net – Banking System – Banking system excl. HIPC and C2D » dans le tableau «Central Government Operations ».

62. L'excédent éventuel des recettes pétrolières et tout le produit des privatisations seront consacrés au remboursement de la dette intérieure (définie ci-dessus) au rachat de la dette extérieure vis-à-vis des créanciers commerciaux, ou au financement des projets d'investissement exceptionnel (EBS 06/165 ¶15 du MPEF). Le remboursement de la dette intérieure sera effectué dans le mois suivant la fin du trimestre de la réalisation de l'excédent.

63. Si le manque à gagner/l'excédent au titre des recettes pétrolières, les concours budgétaires extérieurs (y compris l'allègement de la dette), le produit des privatisations ou les ajustements cumulés du plafond sur la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire dépassent FCFA 20 milliards, le Gouvernement consultera les services du FMI afin de formuler des mesures correctives.

D. Taux de change visé au programme

64. Les montants libellés en DTS ou dollars EU seront convertis aux taux fixes de 1,5315 dollar EU pour un DTS et 479,22 francs CFA pour un dollar EU pour le troisième trimestre 2007; 1,5356 dollar EU pour un DTS et 478.18 francs CFA pour un dollar EU pour le quatrième trimestre 2007; 1,5356 dollar EU pour un DTS et 478,38 francs CFA pour un dollar EU pour le premier trimestre 2008; 1,5370 dollar EU pour un DTS et 477,85 francs CFA pour un dollar EU pour le deuxième trimestre 2008. La valeur des engagements envers le FMI, qui sont repris dans la définition de la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire, sera calculée à ces mêmes taux de change. Toute variation de ces taux entraînera un ajustement intégral, à la hausse ou à la baisse selon les cas, de la valeur de l'encours des engagements du FMI à la BEAC et un ajustement équivalent au plafond sur la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire.

E. Critères de réalisation structurels

65. Le critère de réalisation relatif à l'adoption d'une formule de révision des prix sortie SONARA et d'une structure simplifiée des prix des produits pétroliers permettant un ajustement automatique sera considéré comme étant observé si avant fin décembre 2007 la formule des prix des carburants reflète les prix internationaux, exclut l'ajustement économique en faveur de la SONARA, permet un ajustement des prix automatique, et simplifie le système de taxation. .

66. Le critère de réalisation relatif à la supervision de la CAMPOST sera considéré comme étant observé si avant fin juin 2008 les services du Ministère des Finances chargés du suivi des institutions financières non bancaires réalisent un rapport comprenant les éléments suivants couvrant le dernier trimestre 2007 : (i) le nombre de comptes ouverts, (ii) leur répartition à travers le réseau CAMPOST, (iii) l'évolution des soldes, (iv) le volume de l'épargne placé et par partenaire, (v) les différentes caractéristiques des placements, (vi) les intérêts perçus des placements, et (vii) l'existence d'une trésorerie minimale permettant à tout moment de faire face aux retraits des épargnants.

F. Repères structurels

67. Le repère relatif à l'achèvement des travaux de rationalisation de l'identification des contribuables, à la refonte du logiciel de l'identifiant unique (IDU) et à la sécurisation du fichier unique des contribuables sera considéré comme étant observé si avant fin novembre 2007 les actions suivantes sont réalisées : (1) le logiciel d'immatriculation des contribuables est opérationnel ; (2) ce logiciel est l'unique application informatique d'immatriculation des contribuables (aucune autre application ne peut immatriculer ou changer l'information propre à un contribuable, au centre ou dans les provinces) ; (3) l'application IDU est accessible à

partir de l'application MESURE pour la mise à jour du fichier des grandes entreprises (fichier DGE).

68. Le repère relatif au projet de loi des finances 2008 sera considéré comme étant observé si avant fin décembre 2007 la loi (i) est présentée au parlement et (ii) est compatible avec le cadrage budgétaire programmé pour 2008.

69. Le repère relatif à l'achèvement des travaux de connexion de la Direction générale des impôts (MESURE) à la Direction générale des douanes (SYDONIA) sera considéré comme étant observé si avant fin mars 2008, l'infrastructure physique d'échange d'informations entre le système de informatique de la Direction Générale des Impôts et celui de la Direction Générale de la Douane est opérationnelle, et si l'un ou l'autre module de ces systèmes peuvent échanger un ensemble défini d'informations sur les importations et exportations des personnes physiques et morales ainsi que leurs activités commerciales et industrielles sur le marché camerounais.

70. Le repère relatif à l'installation du système informatisé de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde (SIGIPES) dans 24 ministères sera considéré comme étant observé si à fin juin 2008 : (i) les équipements, le protocole de communication entre les différents sites du système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde et l'application du système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde sont installés dans chacun de ces ministères ; (ii) des personnels ont été formés à leur utilisation ; (iii) le système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde est effectivement mis en exploitation dans lesdits ministères ; et, (iv) les informations relatives aux personnels de ces ministères dans le système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde sont cohérentes avec celles contenues dans le système de gestion de la solde. Les 24 ministères où le SIGIPES sera implanté sont les suivants : 1) les services du Premier Ministre, 2) le ministère de l'Enseignement Supérieur, 3) le ministère des Travaux publics, 4) le ministère de la Communication, 5) le ministère des Forêts et de la Faune ; 6) le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, 7) le ministère du Travail et de la Sécurité sociale, 8) le ministère de la Justice, 9) le ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, 10) le ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 11) le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 12) le ministère de l'Industrie, des mines et du Développement technologique, 13) le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et 14) le ministère de l'Eau et de l'Énergie, 15) le ministère de la Fonction publique, 16) le ministère de l'Éducation de base, 17) le ministère de la Santé, 18) le ministère des Finances, 19) le ministère des Enseignements Secondaires 20) le ministère des Relations Extérieures, 21) le Contrôle Supérieure de l'État, 22) le ministère du Développement Urbain et de l'Habitat, 23) le ministère des Affaires Sociales, 24) la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.

71. Le repère relatif à l'adoption d'un plan de réforme fiscale à moyen terme sera considéré comme étant observé si avant le 30 juin 2008 les actions suivantes sont réalisées : (1) la commission de révision de la fiscalité intérieure et de porte a remis officiellement son rapport final, assorti des recommandations au Ministère des Finances ; (2) un plan de mise en œuvre progressive des recommandations approuvées par les autorités est élaboré et adopté.

Ce plan visera (i) une plus grande équité du système fiscal , (ii) une plus grande efficience, et (iii) une plus grande mobilisation des recettes non pétrolières.

72. Le repère relatif à l'ajustement des prix de vente des produits pétroliers et aux transferts budgétaires à la SONARA tel que convenu avec les services du FMI sera considéré comme étant observé si les autorités relèvent les prix des trois principaux produits combustibles, à savoir le super, le pétrole et le gasoil et effectuent des paiements de transfert comme indiqué au paragraphe 26 du MPEF et au paragraphe 20 ci-dessus (relatif aux subventions aux consommateurs de carburant). Le relèvement des prix des combustibles aura lieu le premier jour ouvrable du mois.

73. Le repère relatif aux transactions sur le marché secondaire des obligations du Trésor à coupon zéro sera considéré comme étant observé si avant fin décembre 2007 les transactions (achats, ventes, rachats) y relatifs entres des personnes physiques ou morale, ou entre le Gouvernement et d'autres entités (y comprise des entreprises publiques) peuvent se dénouer sur le marché financier. La CAA sera capable avant fin décembre 2007 de publier quotidiennement le volume et les cours de l'ensemble des transactions sur le site Internet caa.gov.cm.

74. Le repère relatif à l'aboutissement de la loi sur la communication électronique et le paiement électronique des banques sera considéré comme étant observé si d'ici fin juin 2008 le Gouvernement présente au parlement une loi qui définit la réglementation de la communication et paiement électronique en consultation avec les services de la Banque mondiale, y compris des transactions entre les personnes physiques ou morales d'un côté et des banques de l'autre.

75. Le repère relatif à l'achèvement et l'opérationnalisation du guichet unique électronique au port de Douala en vue de faciliter le commerce extérieur sera considéré comme étant observé si d'ici fin juin 2008 les opérations suivantes sont effectivement réalisables pour les usagers par voie électronique : (i) l'accès au portail du GUCE, (ii) la mise à disposition du manifeste, (iii) la liquidation des droits et taxes de douanes, et (iv) la production des statistiques sur les délais de passage portuaire.

G. Données à communiquer

76. Les autorités camerounaises communiqueront au FMI les données énoncées dans les tableaux 1 et 2 ci-joints, et ce, dans les délais indiqués. Les autorités fourniront au FMI toute information complémentaire que le FMI demandera aux fins d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme.

Tableau 1. Cameroun — Données à communiquer

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date- cible
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire	Mensuelle	Le 10 du mois pour les données du mois précédent pour les séries préliminaires Le 25 du mois pour les données du mois précédent pour les séries définitives.
	Position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire	Mensuelle	Le 10 du mois pour les données du mois précédent pour les séries préliminaires Le 25 du mois pour les données du mois précédent pour les séries définitives
	Taux d'intérêt	Irrégulière	Une semaine après l'annonce de modification des taux
	Transactions sur les comptes PPTE et C2D ouverts à la BEAC comprenant crédit et débit	Mensuelle	Le 10 du mois pour les données du mois précédent
	Extrait des soldes de tous les comptes de dépôts de l'État à la BEAC	Mensuelle	Le 10 du mois pour les données du mois précédent
	Changements de la fiscalité intérieure et douanière (loi des finances et autres)	Irrégulière	Deux semaines après le changement
	Tableau des opérations financières de l'État (TOFE), sur base caisse comportant un état détaillé des recettes, des dépenses, des financements et des paiements au titre de la dette intérieure (règlement des arriérés intérieurs compris)	Mensuelle	Trois semaines après la fin du mois considéré pour les séries préliminaires Huit semaines après la fin du mois pour les séries définitives
	Tableau des opérations financières de l'État sur base ordonnancements (<i>services centraux</i>) conforme au TOFE base caisse	Mensuelle	Trois semaines après la fin du mois considéré pour les séries préliminaires Huit semaines après la fin du mois

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date- cible
	Balances des comptes du Trésor d'un mois donné, y compris le tableau des dépenses payées mais non ordonnancées et le tableau rapprochant le compte du Trésor ouvert à la BEAC et le compte du Trésor dans la balance	Mensuelle	Trois semaines après la fin du mois
			Huit semaines après la fin du mois
	Rapport sur la mise en œuvre du plan d'apurement de la dette intérieure	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau sur l'exécution budgétaire base fonctionnelle conforme au tableau des opérations financières de l'État sur base engagement	Mensuelle	Huit semaines après la fin du mois pour les séries définitives
	État des remboursement des crédits TVA (remboursements demandés et payés)	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Rapport d'exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Deux mois après la fin du mois considéré
	Dépenses PPTE et C2D (<i>engagements, ordonnancements, paiements</i>)	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
Données des sociétés publiques	Opérations de la SNH, y compris volume des exportations, taux de change, prix et valeurs, coûts d'exploitation (y compris une liste détaillée des autres charges), autres engagements, solde transférable, interventions directes et solde transféré (base caisse), dividendes reçus et dividendes transférés	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
Données sur les prix des produits pétroliers	Paiements des factures aux entreprises publiques (SNEC, CAMTEL, AES SONEL, CAMRAIL et SONARA)	Mensuelle	Le 20 du mois pour les données du mois précédent
	Paiements effectués à CAMAIR ou pour le compte de CAMAIR (au titre des factures, subventions, prêts, arriérés...)	Mensuelle	Le 20 du mois pour les données du mois précédent
Données du secteur réel	Prix internationaux du pétrole, prix intérieurs des combustibles et leurs composantes, transferts budgétaires à la SONARA, résultats financiers nets de la SONARA, selon le format du tableau 2 ci-dessous.	Mensuelle	Le 20 du mois pour les données du mois précédent
	Indice des prix à la consommation, Yaoundé et Douala	Mensuelle	Le 20 du mois pour les données du mois précédent
	Indice national des prix à la consommation	Trimestrielle	6 semaines après la fin du trimestre considéré

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date- cible
	Indice de production industrielle	Trimestrielle	Deux mois après la fin du trimestre précédent
	Comptes nationaux		
	• Comptes rapides/sommaires	Annuelle	Huit mois après la fin de l'exercice
	• Comptes provisoires	Annuelle	Dix-huit mois après la fin de l'exercice
	• Comptes définitifs	Annuelle	Vingt-quatre mois après la fin de l'exercice
Données de la balance des paiements	Importations par emploi et principaux produits d'exportation, balance commerciale	Mensuelle	Le 25 du mois pour le mois précédent
	Indices préliminaires des prix et des volumes des importations et exportations	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre considéré
	Indices définitifs des prix et des volumes des importations et exportation	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre considéré
	Balance des paiements	Annuelle	Six mois après la fin de l'exercice pour les séries préliminaires. Douze mois après la fin de l'exercice pour les séries définitives
Dette extérieure	Encours de la dette et arriérés	Au minimum annuelle	Au début de l'exercice, mises à jour en cas de besoin
	Service de la dette exigible après allégement	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Service de la dette réglé	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du trimestre précédent

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date- cible
Nouveaux prêts et dons reçus, précisés par créancier y compris leurs termes et conditions et projet		Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du trimestre précédent
Projections des dons et prêts extérieurs pour les huit prochains trimestres		Trimestrielle	Le 25 du mois pour les données du trimestre précédent

Tableau 2. Cameroun — Prix des produits pétroliers (en FCFA le litre, sauf indication contraire)			
	Juil. 05		Jun 08
	Super Pétrole	Gasoil	Super Pétrole Gasoil
1. Structure de prix requise pour permettre à la SONARA d'équilibrer ses comptes sur les opérations intérieures à un mois donné (résultat net de 0)			
1a. Parité importation/prix du produit (en dollar EU/litre)			
1b. Taux de change (FCFA/dollar EU)			
1c. Parité importation/prix de produit			
1d. Droits de douane, TVA incluse			
1e. Ajustement économique			
1f. Cabotage, TVA incluse			
1g. TSPP			
1h. Prix sortie SONARA (=1c=1d=1e=1f)			
1i. Redevances port., passage dépôt, réam. SCDP NSAM, coloration, lutte contre la fraude, TVA incluse			
1j. Péréquation transport			
1k. Prix sortie dépôt (=1h=1i=1j)			
1l. Frais généraux, financiers, bénéfices, coulage, amortissement et entretien, livraison ville, marge revendeur, TVA incluse			
1m. Prix de détail (=1k+1l)			
2. Prix appliqués dans la réalité			
3. Volume vendu (millions de litres)			
4. Résultat net de la SONARA avant le transfert budgétaire (milliards de FCFA)			
5. Transfert budgétaire effectué à la SONARA (milliards de FCFA)			
6. Résultat net de la SONARA après transfert budgétaire (milliards de FCFA)			
Sources : autorités camerounaises.			

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CAMEROUN

Quatrième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non observation d'un critère de réalisation, et examen des assurances de financement

Annexe d'information

Préparée par le Département Afrique

Approuvée par David Nellor et Adnan Mazarei

30 novembre 2007

Table des matières	Page
Annexes	
I. Relations avec le FMI.....	2
II. Relations avec la Banque mondiale	8
III. Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance.....	13

I. Cameroun — Relations avec le FMI

(Au 30 septembre 2007)

I. **Statut** : article VIII; date d'admission : 10 juillet 1963

II.	Compte des ressources générales :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
	Quote-part	185,70	100,00
	Avoirs du FMI en monnaie nationale	184,97	99,61
	Position de réserve au FMI	0,74	0,40

III.	Département des DTS :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
	Allocation cumulative nette	24,46	100,00
	Avoirs	3,06	12,51

IV.	Encours des achats et des prêts :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
	Accords FRPC	10,60	5,71

V. **Accords financiers les plus récents :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	24/10/2005	23/10/2008	18,57	10,60
FRPC	21/12/2000	20/12/2004	111,42	79,59
FRPC	20/08/1997	20/12/2000	162,12	162,12

VI. Projection des paiements au FMI (millions de DTS, sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS)

	<u>À échoir</u>				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal					0,80
Commissions/intérêts	0,24	0,87	0,86	0,87	0,86
Total	0,24	0,87	0,86	0,87	1,66

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre Renforcé</u>
I. Engagement d'aide	
Date du point de décision	Oct. 2000
Aide engagée ¹⁰	
Par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU)	1.267,00
<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	37,04
(équivalent en millions de DTS)	28,62
Date du point d'achèvement	Avr. 2006
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé	28,62
Aide intérimaire	11,25
Point d'achèvement	17,37
Complément décaissé sur produit d'intérêts ¹¹	5,05
Total des décaissements	33,67

¹⁰ L'aide engagée en vertu du cadre initial s'exprime en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et celle qui est engagée au titre du cadre renforcé s'exprime en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

¹¹ En vertu du cadre renforcé, un complément est décaissé au point d'achèvement, qui correspond au produit des intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

VIII. **Mise en œuvre de l'IADM :**

I. Dette admissible (millions de DTS) ¹²	173,26
Financement par : Compte IADM	149,17
Reliquat des ressources PPTE	24,09

II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)

Dette admissible

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
Avril 2006	S/O	173,26	173,26

IX. **Évaluation des sauvegardes :**

Le Cameroun est membre de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la banque centrale régionale. D'après l'évaluation des sauvegardes de la BEAC achevée le 30 août 2004, cette institution a pris un certain nombre de mesures pour les renforcer depuis l'évaluation de 2001, mais des progrès restent à accomplir dans des domaines clés. Un résumé des recommandations faites lors de l'évaluation figure dans le document rapport des services du FMI No. 07/285.

X. **Régime de change:**

Comme les cinq autres pays membres de la CEMAC, le Cameroun est membre d'une union monétaire et ne dispose pas d'une monnaie officielle distincte. Sa monnaie est le FCFA, qui est rattaché à l'euro au taux fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro. Le 30 novembre 2007, le DTS équivalait à 706,7 FCFA. Le 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays membres de la CEMAC a été reclassé, passant de la catégorie «régime de changes sans monnaie officielle distincte» à la catégorie «régime conventionnel de parité fixe». La nouvelle classification repose sur le comportement de la monnaie commune, alors que la précédente était basée sur l'absence de monnaie officielle distincte. Elle ne reflète donc qu'un changement de définition

¹² L'IADM fournit un allègement intégral de dette aux pays admis à en bénéficier et qui remplissent les conditions requises. Les dons financés par le compte de fiducie IADM et les ressources PPTE servent à fournir l'allègement couvrant l'intégralité de l'encours des obligations envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays est admis à bénéficier de l'allègement.

et ne signifie pas qu'une modification de fond ait été relevée dans le régime de change ou dans d'autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres.

Le régime de change du Cameroun ne comporte pas de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, exception faite de celles qui sont appliquées pour des raisons de sécurité et ont été notifiées au FMI conformément à la décision du Conseil d'administration n° 144-152/51.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

Le Conseil d'administration a conclu les consultations au titre de l'article IV les plus récentes le 18 juin 2007.

XII. Participation au PESF et RONC :

L'évaluation de la stabilité du système financier du 24 mai 2000 repose sur les conclusions de la mission conjointe FMI-Banque mondiale qui a séjourné au Cameroun du 29 février au 14 mars 2000. Les conclusions de la mission PESF (Programme d'évaluation du secteur financier) ont été présentées aux autorités les 13 et 14 mars 2000 dans le contexte des consultations de l'année 2000 au titre de l'article IV. Une évaluation actualisée a été menée à bien par une mission conjointe de PESF FMI-Banque mondiale en juin 2007.

Le rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) concernant la transparence des finances publiques et des politiques monétaire et financière a été publié le 16 juin 2000.

Le module de données du RONC a été publié le 24 août 2001 (CR/01/150).

XIII. Assistance technique :

Depuis septembre 2005 : détachement auprès des autorités camerounaises (et celles d'autres pays de la région) d'un expert résident du Département des finances publiques (FAD) en administration des impôts.

Octobre 2006 : mission FAD aux fins d'analyser les impacts sur la pauvreté et le social du mécanisme utilisé actuellement pour les prix pétroliers.

Octobre 2006 : mission FAD (conjointement avec la Banque mondiale) aux fins d'évaluer les travaux préparatoires de la nouvelle loi organique de finance et d'examiner le système de classification des dépenses.

Mars 2006 : mission du Département des statistiques (STA) sur l'établissement de statistiques de balance de paiements.

Juillet 2005 : mission FAD sur la politique fiscale.

Mai 2005 : mission FAD sur l'administration des impôts et des douanes.

Décembre 2004 : mission STA sur l'établissement des comptes nationaux et suivi par un expert du FAD en gestion des dépenses publiques.

Octobre 2003 : mission STA sur l'établissement des comptes nationaux.

Septembre 2003 : mission FAD sur la mobilisation des recettes non pétrolières, et suivi par un expert du FAD de la gestion des dépenses publiques.

Juin 2003 : mission FAD sur la gestion des dépenses publiques.

Mars 2003 : mission FAD sur la gestion des dépenses publiques.

Novembre 2002 : mission FAD sur la gestion des dépenses publiques.

Mai 2002 : mission FAD sur la gestion des dépenses publiques.

Avril 2002 : suivi de la mission FAD sur le régime de l'impôt sur le revenu

Mars 2002 : mission FAD sur la mise en œuvre du plan d'action concernant les recettes et les dépenses publiques.

Octobre–novembre 2001 : mission FAD sur l'administration des impôts et des douanes.

Septembre 2001 : missions FAD sur l'audit du Trésor et le suivi de la pauvreté.

Juin 2000 : mission FAD sur la modernisation des douanes.

Avril 2000 : mission STA sur le Système général de diffusion des données (SGDD/RONC).

Novembre 1999 : mission FAD sur la modernisation de la direction des impôts.

Juin-juillet 1999 : mission d'assistance technique FAD sur les douanes.

Mai–juin 1999 : mission de suivi FAD sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et sur l'administration des impôts.

Janvier–mars 1999 : détachement d'un conseiller du FAD pour l'institution de la TVA.

Novembre 1998 : détachement d'un conseiller résident du FAD en gestion des dépenses publiques.

Octobre–novembre 1998 : mission STA sur le projet de métadonnées.

Septembre 1998 : détachement d'un conseiller du FAD pour la TVA.

Juillet 1998 : mission FAD pour les travaux préparatoires de la TVA.

Février 1998 : mission d'assistance technique FAD en vue d'examiner la gestion des dépenses publiques.

Novembre 1997 : mission d'assistance technique FAD en vue de préparer l'adoption de la TVA.

Janvier–février 1997 : mission du Département Afrique (AFR)/Dépargement de l'élaboration et de l'examen des politiques (PDR), en concertation avec des experts de la Banque mondiale et du gouvernement français sur les statistiques de la dette extérieure.

Mai 1996 : mission AFR, en concertation avec des experts du Trésor français et de la Banque de France, sur le système de communication et de suivi des données budgétaires.

Février 1996 : mission FAD sur la fiscalité directe et celle du secteur agricole.

Mai–juin 1995 : mission STA sur les statistiques de balance de paiements.

XIV. Représentants résidents :

Le poste de Représentant résident du FMI à Yaoundé est occupé sans interruption depuis 1989. M^{me} Kabedi-Mbuyi, l'actuelle Représentante résidente, est entrée en fonction en juillet 2005.

Cameroun — Relations avec la Banque mondiale

(Au 30 octobre 2007)

Stratégie des autorités soutenue par la Banque mondiale

1. La stratégie des autorités en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté, telle qu'elle est décrite dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) communiqué à la Banque mondiale et au FMI en avril 2003, s'appuie sur sept piliers (pour plus de précisions voir IDA/SecM2003-0434). Les autorités ont commencé à réviser le DSRP, la date d'achèvement anticipée se situant au début de 2008.

Prêts et stratégie de la Banque mondiale

2. Une note de stratégie intérimaire préparée par l'IDA et la SFI a été présentée au Conseil le 7 décembre 2006. Cette stratégie, qui couvre l'exercice 2007-2008, reprend les grands objectifs de la précédente stratégie d'aide-pays en insistant davantage sur la gouvernance (lutte contre la corruption, gestion axée sur les résultats, renforcement des partenariats et alignement et harmonisation de l'aide extérieure sur la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide). L'appui de la Banque mondiale à la stratégie des autorités s'articule autour de six objectifs proposés :

3. *Renforcer la mise en œuvre du DSRP* : dialogue avec les autorités et prestation d'une assistance technique en vue de les aider à réviser le DSRP, en insistant sur une définition plus précise des priorités et l'établissement d'un cadre explicite de résultats, y compris des mécanismes de suivi et d'évaluation.

4. *Renforcer la gouvernance, y compris la lutte contre la corruption et la gestion des finances publiques* : financement d'actions visant à accroître la transparence et la responsabilisation, soutien de programmes renforçant la gestion des finances publiques dans le cadre d'une plateforme multidonateurs, poursuite du dialogue et de l'assistance technique nécessaires pour mettre en œuvre l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et soutien de la lutte contre la corruption. La corruption sera évaluée dans les secteurs clés dans le cadre d'une opération lancée par la Banque, coordonnée par les partenaires internationaux et liée aux efforts déployés par le CAD de l'OCDE pour mettre en place une politique commune de lutte contre la corruption. Une évaluation de la corruption dans le secteur de la santé publique a été effectuée en juillet 2007.

5. *Stimuler le développement du secteur privé* : soutien accru de la SFI aux petites entreprises, intensification de l'assistance technique de la Banque et de la SFI et de leur dialogue avec les autorités afin d'améliorer le climat médiocre des affaires au Cameroun, y compris en envoyant dans ce pays des cadres supérieurs de ces deux institutions nommés conjointement par elles, et soutien de la poursuite de l'intégration régionale grâce à une

opération en cours de système régional de paiements et à un projet prévu de renforcement des institutions financières régionales.

6. *Soutenir le développement des infrastructures et des villes* : financement des infrastructures de Douala, de la concession ferroviaire, des projets de sécurité et de sûreté du transport aérien régional, d'un projet d'adduction d'eau et d'aménagement urbain, et d'un projet de facilitation du commerce et des transports régionaux; il est également prévu de lancer un projet dans le secteur de l'énergie et de poursuivre le dialogue sur les questions d'énergie.

7. *Soutenir les secteurs de la forêt et de l'environnement et renforcer le développement rural et agricole* : poursuite du financement du programme soutenu par divers partenaires relatif aux secteurs de la forêt et de l'environnement, du programme de développement communautaire et du renforcement de la capacité de gestion de l'environnement pétrolier, poursuite de l'étude économique et sectorielle sur la réforme forestière; et projet d'évaluation du climat de l'investissement rural et d'analyse de la chaîne de valeur, qui fournira les données de base pour la préparation d'une approche sectorielle dans le domaine de l'agriculture.

8. *Promouvoir le développement humain* : financement du renforcement des capacités en cours dans le secteur de l'éducation; une opération plurisectorielle de suivi dans le domaine du VIH/SIDA est prévue, ainsi qu'un soutien à l'approche sectorielle en matière de santé (exercice 2008). Dans le cadre de cette approche, la Banque prévoit de contribuer financièrement au renforcement des capacités, à la mise au point de systèmes et à la prestation de services de santé de base afin : i) de consolider les fonctions normatives du Ministère de la santé, ii) de renforcer les moyens dont disposent les provinces pour gérer, allouer et planifier les ressources et pour encadrer et superviser les districts de santé et iii) de financer un ensemble élémentaire de services inclus dans un plan de districts consolidé reflétant les priorités établie d'après la stratégie mise à jour du secteur de la santé. La Banque a aussi achevé une étude de l'espace budgétaire dans le secteur de la santé.

9. Au 30 octobre 2007, le portefeuille de l'IDA (cofinancement du FEM inclus) comptait dix projets actifs assortis d'engagements d'un montant total de 431,1 millions de dollars, dont 362,0 millions n'avaient pas encore été décaissés. Ces projets couvraient un grand nombre de secteurs, notamment les infrastructures, l'éducation, les transports, l'environnement, la forêt, le développement local, l'adduction d'eau et le développement urbain, et des partenariats public-privé pour la croissance et la réduction de la pauvreté. L'IDA gère aussi cinq dons avec un engagement total de 2,5 millions de dollars EU dans les domaines de la gouvernance (ITIE) et la préparation du DSRP.

Tableau 1 : Portefeuille de la Banque mondiale au Cameroun	
(engagements au 30 octobre 2007, en millions de \$ EU)	
Total IDA	431,1
Infrastructures de Douala	55,6
Programme de développement communautaire (IDA + FEM)	26,0
Partenariats public-privé pour la croissance	13,5
Renforcement des capacités dans l'environnement	4,7
Développement de la forêt et de l'environnement (IDA + FEM)	35,0
Adduction d'eau et aménagement urbain	80,0
Éducation	40,7
Concession ferroviaire	14,1
Sécurité et sûreté du transport aérien	14,5
Programme de facilitation du transit et du transport dans la CEMAC	147,0

10. Outre ses activités de prêt, La Banque mondiale a soutenu les autorités par ses analyses et un dialogue dans les domaines suivants :

- Suivi et aide à la mise en œuvre du DSRP i) en prêtant son concours aux autorités et en élaborant des stratégies sectorielles et des cadres de dépenses à moyen terme globaux et sectoriels afin d'axer le budget national sur les objectifs de développement du DSRP et ii) en procédant à une évaluation du climat des investissements (ECI) au cours de l'exercice 2006 afin de renforcer les mesures de croissance et de diversification économiques et de lutte contre la pauvreté du DSRP.
- Renforcement du dialogue et de l'action en ce qui concerne le programme de gouvernance i) en collaborant activement avec les autorités à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans le cadre de la plateforme multidonateurs et ii) en soutenant, en concertation étroite avec d'autres partenaires, les efforts déployés par les autorités pour lutter contre la corruption. Pour appuyer ces activités, une étude sur la gestion des dépenses publiques et la responsabilité financière (PEMFAR) et une revue analytique de la passation des marchés ont été entreprises.

Collaboration FMI–Banque mondiale dans des domaines particuliers

11. Les services du FMI et de la Banque mondiale collaborent : i) à l'Initiative PPTE et au processus de DSRP (en l'occurrence, ils ont travaillé sur les documents relatifs au point d'achèvement PPTE et sur la note consultative conjointe du rapport d'étape du DSRP, qui ont été soumis aux conseils d'administration en avril 2006), ii) aux analyses et réformes relatives à la gestion des finances publiques et iii) aux autres réformes en matière de gouvernance, y compris les régimes douaniers. Le tableau 2 décrit brièvement chaque domaine et les conseils spécifiques donnés par les deux institutions.

Tableau 2 : Cameroun : collaboration Banque mondiale-FMI

Domaine	Description	Conseils spécialisés donnés et réformes appuyées par le FMI	Conseils spécialisés donnés et réformes appuyées par la Banque mondiale
Gestion des finances publiques	Analyses par les missions de la Banque et du FMI de divers aspects de la gestion budgétaire	Analyses et politiques fiscales, renforcement des organes de contrôle; gestion des dépenses, y compris leur classification; gestion de la trésorerie; transparence des opérations budgétaires et information y afférente; exécution, suivi et évaluation du budget	Politique de la dépense et allocation des crédits budgétaires; planification et programmation budgétaires, y compris l'établissement de cadres de dépenses à moyen terme globaux et sectoriels; exécution et évaluation du budget Réforme des marchés publics Suivi du budget dans les secteurs clés
Autres réformes en matière de gouvernance	Coordination avec le PNUD des travaux du FMI et de la Banque sur l'élaboration de plans de mise en œuvre	Réforme des douanes et des impôts	Programme de lutte contre la corruption; Décentralisation; ITIE
Réformes structurelles	Poursuite des réformes structurelles nécessaires pour soutenir la croissance	Politiques commerciales; réforme du secteur financier	Réformes dans les domaines de l'éducation, de la santé, des transports, de l'énergie, des infrastructures rurales et du développement urbain. Restructuration et privatisation des entreprises publiques CAMAIR, CAMTEL, SNEC et CAMPOST Renforcement des capacités humaines et institutionnelles, y compris la réforme de la fonction publique (questions liées à la solde) Développement du secteur privé et politiques commerciales et de transit Stratégie du secteur financier
Point d'achèvement PPTE et activités liées au DSRP	Suivi conjoint des dépenses liées à l'initiative PPTE et préparation des documents relatifs au point d'achèvement et de la note consultative conjointe des rapports d'étape du DSRP		

12. Le FMI joue le rôle de chef de file pour ce qui est des conseils et des réformes concernant : i) la politique macroéconomique et la programmation financière à court et à moyen terme, ii) la politique fiscale et l'administration des impôts, iii) les systèmes d'information et de gestion des recettes publiques, iv) la comptabilité budgétaire, v) les procédures en matière de trésorerie et iv) la classification et le suivi des dépenses. Les services de la Banque participent aux réunions que les missions du FMI ont avec les autorités dans ces domaines.

13. La Banque mondiale joue le rôle de chef de file dans les domaines suivants : i) renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de gestion du secteur public, ii) lutte contre la corruption, iii) planification et programmation budgétaires, y compris l'élaboration de stratégies sectorielles et de cadres de dépenses à moyen terme, iv) mise en œuvre de l'ITIE, v) analyse de la pauvreté et des sources de croissance pour appuyer le processus de DSRP, vi) conseils sur le développement sectoriel, notamment dans le domaine social et ceux des infrastructures, de l'agriculture et de la forêt, vii) conception, mise en œuvre et suivi du programme de réformes structurelles, y compris la privatisation des entreprises publiques et viii) programme de décentralisation.

14. Il incombe tant à la Banque qu'au FMI de donner des conseils sur : i) les procédures budgétaires, les systèmes de gestion des dépenses publiques et l'exécution des dépenses, y compris le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté; ii) le fonctionnement des institutions de contrôle budgétaire interne et externe, iii) la réforme des douanes, iv) la réforme du système financier et v) la gouvernance. Les deux institutions se concertent également pour appuyer et suivre l'Initiative PPTE et le processus de DSRP. Enfin, la Banque et le FMI ont conduit de concert une évaluation du secteur financier (PESF) de la CEMAC, ainsi qu'un PESF au Cameroun.

Pour obtenir de plus amples informations, il est possible de s'adresser à Abdoulaye Seck (tél. 237-2220-3815) ou à Katrina Sharkey (tél. 202-473-6288).

III. Cameroun — Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(au 2 novembre 2007)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	Sept. 2007	Oct. 2007	M	M	M
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires ¹	Août 2007	Oct. 2007	M	M	M
Monnaie centrale	Août 2007	Oct. 2007	M	M	M
Monnaie au sens large	Août 2007	Oct. 2007	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Août 2007	Oct. 2007	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Août 2007	Oct. 2007	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Sept. 2007	Oct. 2007	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Août 2007	Oct. 2007	M	T	T
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – ensemble des administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	Août 2007	Oct. 2007	M	M	M (données partielles)
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Août 2007	Oct. 2007	M	M	M
Solde du compte extérieur courant	2004	Oct 2007	A	A	ND
Exportations et importations de biens et de services ⁶	Juin 2007	Sept 2007	M	M	ND
PIB/PNB	Déc. 2006	Sept 2007	A	A	ND
Dette extérieure brute	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O

¹ Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et titres du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Biens seulement, les données sur le commerce des services n'étant pas disponibles.

⁷ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I); non disponible (ND).

Déclaration du représentant des services du FMI sur le Cameroun
Réunion du Conseil d'administration
19 décembre 2007

La présente déclaration fait le point de l'évolution récente de la situation économique à partir des informations reçues après l'achèvement du rapport des services du FMI No. 07/285. Les informations ci-dessous ne modifient en rien les grandes lignes de notre évaluation :

- L'inflation a reculé sous l'effet du ralentissement des prix des produits pétroliers et de la réduction des tarifs sur les produits de base (poisson, farine et riz) opérée l'an dernier. Le taux moyen d'inflation pour la période de 12 mois qui s'est achevée à la fin septembre a été ramené à 0,5 % après s'être situé à 2,5 % en juin.
- Les données préliminaires jusqu'à la fin septembre mettent en évidence des résultats budgétaires globalement satisfaisants en dépit d'une lente activité économique. Le déficit primaire hors pétrole (définition du programme) était légèrement supérieur aux prévisions (de 0,1 % du PIB) du fait d'un manque à percevoir dans les recettes non pétrolières. Cette contre-performance des recettes non pétrolières au troisième trimestre était attribuable à un niveau plus faible que prévu des recettes non fiscales, lui-même principalement imputable à une diminution des dividendes. Les dépenses dans le cadre du programme étaient globalement conformes aux projections des services du FMI. Les autorités ont entrepris de renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières en resserrant les contrôles et en améliorant le recouvrement des arriérés fiscaux.
- Des progrès ont été réalisés sur le front des réformes structurelles. Les préparatifs pour l'adoption d'une formule automatique de tarification des produits pétroliers (critère de réalisation proposé pour la fin décembre) sont presque terminés. Les travaux relatifs à la rationalisation de l'identification des contribuables, à la mise à niveau du logiciel de l'identifiant unique et à la sécurisation du fichier central des contribuables se poursuivent comme prévu. D'importants progrès ont été réalisés dans le transfert au marché financier des transactions sur le marché secondaire des Obligations du Trésor à coupon zéro, transition qui devrait être achevée d'ici la fin 2007. La loi de finances de 2008, globalement conforme au programme, a été approuvée par le parlement. Comme prévu, le parlement a approuvé une nouvelle loi organique relative aux lois de finances. S'agissant de la réforme des entreprises publiques, les autorités ont choisi en novembre un conseiller financier pour la privatisation de la CAMAIR. Les négociations avec l'adjudicataire retenu pour la négociation du contrat d'affermage de la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC) se poursuivent et le contrat devrait être signé sous peu. Les autorités ont terminé l'évaluation technique des propositions pour la privatisation de la CAMTEL et elles sont en train d'étudier les prochaines étapes.
- Le nouveau gouvernement qui est entré en fonction en septembre s'emploie à renforcer les relations avec la communauté internationale des donateurs. Ces derniers se sont engagés à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement afin de poursuivre le renforcement du système de gestion des finances publiques pour assurer l'emploi effectif des ressources libérées par l'allègement de la dette.
- Les autorités sont sur le point de signer l'accord bilatéral avec le dernier créancier restant du Club de Paris.



Communiqué de presse n° 07/296
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
19 décembre 2007

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue au titre de l'accord FRPC en faveur du Cameroun et approuve un décaissement de 4.1 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la quatrième revue des résultats économiques du Cameroun, ainsi que l'examen des assurances de financement, dans le cadre d'un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le Conseil a approuvé en outre la demande du Cameroun concernant une dérogation au titre du non-respect du critère de réalisation relatif à l'achèvement des travaux préparatoires à la création d'une filiale financière de la poste camerounaise (CAMPOST) sur la base des mesures prises pour y remédier.

L'achèvement de cette revue permet à l'institution de décaisser un montant équivalant à 2,65 millions de DTS (environ 4,1 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 13,25 millions de DTS (environ 20,7 millions de dollars EU).

Le 24 octobre 2005, le Conseil d'administration avait approuvé l'accord triennal FRPC en faveur du Cameroun (voir le [communiqué de presse n° 05/236](#)) pour un montant équivalant à 18,57 millions de DTS (environ 29,1 millions de dollars EU).

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes soutenus par cette facilité s'appuient sur une stratégie de réduction de la pauvreté formulée par le pays bénéficiaire au terme d'un processus de consultation auquel participent la société civile et les partenaires pour le développement. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et sont remboursables sur 10 ans, avec un différé d'amortissement du principal de 5 ans ½.

En concluant les délibérations du Conseil, M. John Lipsky, Premier Directeur général adjoint du FMI et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Il convient de féliciter les autorités camerounaises pour leur engagement à mettre en œuvre leur programme de réformes, qu'il faudra appliquer avec détermination pour atteindre le taux de croissance économique requis pour faire reculer sensiblement la pauvreté. Le pays a

enregistré de bons résultats budgétaires et pris des mesures structurelles pour renforcer la gestion des finances publiques. Ces efforts doivent s'accompagner d'une mise en œuvre résolue des réformes visant à améliorer l'exécution des investissements publics, les finances rurales et les résultats des entreprises publiques.

«La mobilisation des recettes non pétrolières dans le contexte de la baisse attendue des recettes tirées du pétrole et des échanges commerciaux sera cruciale pour financer les dépenses prioritaires et maintenir la viabilité des finances publiques. Il faudra donc accélérer l'élargissement de l'assiette de l'impôt.

«Il faut accorder une priorité élevée à l'amélioration de l'exécution et de la qualité des dépenses publiques. L'élimination progressive des subventions aux entreprises publiques contribuera progressivement à dégager un surcroît d'espace budgétaire au profit des dépenses prioritaires. Les autorités devraient continuer à renforcer la gestion et la transparence des finances publiques, notamment par un meilleur suivi de l'exécution de la loi de finances.

«Une gestion prudente de l'endettement reste une priorité dans la période suivant l'allègement de la dette afin de sauvegarder la viabilité de celle-ci. À cet égard, il importe que les emprunts continuent de se faire à des conditions concessionnelles.

«En vue de renforcer le climat des affaires, des mesures énergiques sont nécessaires pour remettre en état les infrastructures, développer l'intermédiation financière, libéraliser les échanges, restructurer les entreprises publiques et lutter contre la corruption. À l'avenir, les autorités appliqueront les recommandations du programme d'évaluation du secteur financier en vue de renforcer ce secteur. Par ailleurs, le tarif extérieur commun ayant été abaissé, la libéralisation des échanges commerciaux au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale est déjà bien avancée. Il est essentiel de persévérer dans la réforme des entreprises publiques et la lutte contre la corruption pour consolider les progrès accomplis en matière d'efficacité économique et améliorer le climat de l'investissement », a déclaré M. Lipsky.

Déclaration de M. Laurean Rutayisire, Administrateur pour le Cameroun

19 décembre 2007

Au nom des autorités camerounaises, je remercie les administrateurs et la Direction du FMI pour leur constant appui aux efforts que déploie le Cameroun pour réaliser une croissance et un développement économiques durables. Je tiens aussi à remercier les services du FMI pour le dialogue constructif et les échanges fructueux qu'ils ont eus lors de leur dernière mission à Yaoundé. Comme pour les précédents rapports des services du FMI relatifs aux revues du programme, les autorités camerounaises autorisent la publication du rapport afférent à la quatrième revue.

La constance des résultats satisfaisants de mise en œuvre du programme du gouvernement camerounais appuyé par le FMI, est une preuve palpable de la profonde appropriation des réformes. En effet, les résultats de la mise en œuvre du programme FRPC ont été globalement satisfaisants. La croissance de l'économie réelle reste forte, bien qu'elle ait quelque ralenti. Tous les critères de réalisation et repères quantitatifs à fin juin 2007 ont été respectés, à l'exception du critère de réalisation afférent aux préparatifs de la création du volet financier de la poste et du repère relatif aux recettes non pétrolières. Les autorités ont promptement réagi lorsque des mesures correctrices étaient nécessaires pour préserver la dynamique du programme de réforme. La mise en œuvre des réformes structurelles a aussi progressé en matière de finances publiques et de transparence plus particulièrement.

Les perspectives de croissance du Cameroun sont bien orientées. Mais le défi majeur reste, pour les autorités, de promouvoir la croissance et de faire en sorte que les bons résultats économiques se traduisent par un recul significatif de la pauvreté. En effet, l'allègement de la dette a suscité des attentes de revalorisation des salaires au sein de la fonction publique et d'amélioration des prestations de service public. C'est dans cette optique qu'un remaniement ministériel est intervenu en septembre 2007, à l'issue des élections législatives. Le nouveau gouvernement a pour mission de promouvoir une croissance économique axée sur la lutte contre la pauvreté tout en maintenant la stabilité macroéconomique. À cet effet, les autorités prennent des mesures de réorientation des dépenses d'investissement sur le développement de l'agriculture et les projets d'infrastructure agricole. Quant au maintien de la stabilité macroéconomique, elles ont adopté un train de mesures qui réalise le dosage de politiques adéquat pour amortir les chocs afférents à l'offre et compenser l'atonie de la productivité. Dans le cadre de leur effort de réforme, les autorités espèrent qu'elles pourront continuer de compter sur des appuis complémentaires et prompts de la communauté internationale.

I. Évolution économique récente

Les résultats économiques du premier semestre 2007 n'ont pas été aussi bons que prévu. La croissance du PIB réel est tombée à 2,9 % en raison de la mauvaise performance du secteur

agricole due à une concurrence accrue de producteurs à bas coûts, à la baisse des prix et de la productivité du secteur du coton et au niveau de l'investissement public moins élevé que prévu. L'activité économique a légèrement rebondi à la fin du premier semestre, sous l'effet de la reprise dans les secteurs du BTP, de l'agriculture et du bois, ainsi que de la hausse des prix du pétrole. La situation du secteur extérieur s'est améliorée, l'augmentation des importations ayant été largement compensée par les exportations pétrolières et non pétrolières. Ces dernières ont été tirées par l'accumulation de grumes non exportées en 2005.

Dans le secteur de la monnaie, malgré l'augmentation des avoirs extérieurs nets au premier semestre 2007, l'expansion monétaire a été contenue par la baisse du crédit net à l'État et la contraction du crédit au secteur privé qui ont été rendues possibles par l'accélération des paiements au titre de la dette intérieure. L'inflation a encore baissé, en raison de la modération des hausses du prix du carburant et de la décision des autorités de réduire la TVA et les droits de douane sur les importations de denrées essentielles (riz, poisson et farine) afin de maîtriser les tensions inflationnistes. Ainsi, l'inflation moyenne a fléchi davantage encore. Le TCER a continué à s'apprécier, en raison de la fermeté de l'euro, ancrage du franc CFA.

Comme l'ont précisé les services du FMI, les résultats budgétaires ont été globalement satisfaisants malgré le tassement de l'activité économique. L'excédent budgétaire total a été supérieur aux projections en dépit du niveau de recettes moins élevé que prévu, ce qui dénote un niveau de dépenses inférieur aux projections. Le repère relatif aux recettes non pétrolières n'a pas été observé en raison de la réduction des droits de douane applicables à l'importation de certaines denrées de base et du retard dans les transferts des dividendes de certaines entités publiques. Afin de maintenir la dynamique du recouvrement des impôts, les autorités ont renforcé les mesures afférentes à l'administration des recettes publiques. En matière de dépenses, les décaissements liés au programme ont été globalement conformes aux projections des services du FMI. Si les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ont été en augmentation, les décaissements liés aux investissements financés sur ressources extérieures et IADM/PSTE sont demeurés inférieurs aux enveloppes budgétaires en raison de retards dans la planification et l'exécution des projets.

Dans le domaine structurel, des progrès sensibles ont été accomplis. Des avancées notables ont été réalisées en matière de gestion et de transparence budgétaire, notamment avec l'interconnexion des fichiers de la solde et de la fonction publique, la publication régulière des données d'exécution et des comptes budgétaires du secteur pétrolier et des entreprises publiques. Comme prévu, le Parlement a récemment approuvé une loi de finances organique. Les autorités ont renforcé la lutte contre la corruption par la création de la Commission nationale anti-corruption (CONAC), le lancement de ses premières enquêtes et la récente condamnation à de lourdes peines de hauts fonctionnaires impliqués dans des dossiers de corruption. S'agissant de la réforme de la fonction publique, le repère relatif à la réalisation de l'étude diagnostique de la fonction publique a été observé, quoique avec un peu de retard. En effet, les registres du personnel ont été harmonisés mais le nouveau système de gestion

n'a pas pu être installé comme prévu, en raison d'un changement dans le choix du logiciel. En ce qui concerne la réforme des entreprises publiques, les autorités ont sélectionné en novembre 2007, un conseiller financier pour la privatisation de la CAMAIR. Les pourparlers sont en cours avec l'adjudicataire pressenti pour le contrat de gérance de la SNEC (entreprise de distribution de l'eau) et l'évaluation technique des propositions pour la privatisation de CAMTEL a été achevée.

Dans le secteur financier, le critère de réalisation afférent au travail préparatoire à la création de la filiale financière de CAMPOST a été réalisé avec du retard, le processus s'étant révélé plus complexe que prévu, en raison du statut juridique de CAMPOST et de la nature de ses activités. Compte tenu des mesures correctrices mises en œuvre, je prie le Conseil, au nom des autorités camerounaises, d'approuver la demande de dérogation à ce titre.

II. Politiques économiques et réformes structurelles pour la période à venir

Les perspectives de l'économie camerounaise restent bien orientées, dénotant la ferme impulsion économique donnée par l'augmentation des dépenses d'équipement financées par l'allègement de la dette extérieure résultant de la mise en œuvre des initiatives PPTTE et IADM. La croissance du PIB réel non pétrolier devrait ressortir à 3,4 % en 2007 puis 4,5 % environ en 2008, du fait de l'accroissement de l'investissement public et de la reprise dans les secteurs de l'agriculture et des services. L'inflation ira en diminuant, encore qu'elle demeure sensible aux importations de produits alimentaires. La situation extérieure fléchira, sous l'effet de la baisse du dollar et de la diminution attendue de la production pétrolière.

Politique et réforme budgétaire

La stratégie budgétaire à moyen terme des autorités est axée sur l'augmentation des dépenses prioritaires pour stimuler la croissance et accélérer la réduction de la pauvreté, tout en préservant la stabilité macroéconomique. À cet effet, le budget 2008 qui vient d'être voté par le Parlement vise, conformément à la stratégie budgétaire à moyen terme et au programme initial, à accroître les recettes publiques non pétrolières afin de créer l'espace budgétaire requis pour les décaissements prioritaires, en réduisant les dépenses de fonctionnement et en augmentant les dépenses d'équipement dans les secteurs prioritaires tels que l'infrastructure, l'agriculture, la santé et l'éducation.

Concernant les recettes, eu égard à la baisse des revenus pétroliers et à la libéralisation des échanges commerciaux prévues, la mobilisation accrue des recettes non pétrolières reste une composante essentielle de l'objectif de maintien de la viabilité budgétaire à long terme que se fixent les autorités. Dans cette optique, les autorités entendent accélérer la mise en œuvre des mesures administratives, notamment la rationalisation de l'identification des contribuables en vue de renforcer la mobilisation des recettes, la mise à niveau du logiciel de l'identifiant

unique, et l'élargissement de la couverture des contribuables dans les grands centres urbains. Les travaux relatifs à ces mesures se poursuivent comme prévu. Si ces mesures s'avéraient insuffisantes pour atteindre les objectifs de recettes non pétrolières, les autorités sont prêtes à redoubler d'efforts à cet égard. Ainsi, les autorités sont déterminées à préserver l'assiette de l'impôt en évitant d'accorder de nouvelles exonérations ou incitations fiscales qui induiraient une perte de revenus ou une distorsion potentielle. Elles entendent aussi améliorer la mobilisation des recettes dans le secteur forestier et élaborer un plan de réforme de la fiscalité à moyen terme, destiné à promouvoir l'efficacité et l'équité.

S'agissant des dépenses, les autorités entendent continuer à respecter l'impératif de prudence dans la conduite de la politique budgétaire, tout en accélérant l'investissement public dans les secteurs prioritaires inscrits dans le DSRP. Les autorités camerounaises entendent donc augmenter les dépenses d'équipement de 1 % du PIB, en privilégiant les décaissements prioritaires. Pour créer la marge de manœuvre nécessaire à l'exécution de ces dépenses et intégrer l'augmentation de la masse salariale, les autorités réduiront les dépenses courantes en abaissant les subventions et les transferts. Elles entendent aussi poursuivre une politique de recrutement et de revalorisation progressive des salaires dans un cadre à moyen terme stable et viable, afin d'accroître l'efficacité de la fonction publique, de lutter contre la corruption et d'améliorer le bien-être économique des agents de la fonction publique. C'est dans cette optique que les autorités ont régularisé le statut d'environ 18.000 agents contractuels, surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation tout en corrigeant les salaires des agents statutaires dont la promotion n'a pas été suivie d'une augmentation de salaires depuis quelques années. Ces efforts s'appuieront sur un diagnostic complet de la grille de rémunération des fonctionnaires, afin de corriger les écarts de salaires. Les autorités sont déterminées à continuer d'affecter exclusivement tout excédent de recettes pétrolières au remboursement de la dette intérieure et extérieure, ainsi qu'au financement de projets d'équipement dans les secteurs prioritaires.

L'amélioration de la gestion et de la transparence des finances publiques resteront au premier plan du calendrier des autorités. À cet égard, elles entendent établir le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) sur la base des engagements et poursuivre la réforme de la passation des marchés publics, en évaluant périodiquement le système des marchés publics et en publiant systématiquement les amendes imposées pour toute infraction aux règles établies. Les autorités redoubleront d'efforts par ailleurs pour accélérer l'exécution des dépenses d'équipement tout en veillant à l'application des sauvegardes pour veiller à la qualité de chaque projet, en prenant notamment des mesures pour alléger les contraintes liées aux financements PPTTE et C2D, accroître les capacités gouvernementales de planification, d'élaboration, d'évaluation et d'exécution des projets. Le gouvernement entend veiller par ailleurs à rendre les fonds de contrepartie disponibles, à élaborer une feuille de route pour l'exécution du budget d'investissement pluriannuel et recourir davantage à des partenariats public/privé, pour créer plus d'espace budgétaire et améliorer l'efficacité des dépenses allouées aux projets sociaux et d'infrastructure.

Réformes structurelles

Les autorités poursuivront les réformes engagées dans la fonction publique pour asseoir la détermination des niveaux de rémunération des agents permanents de l'État sur des bases solides. À cet effet, les autorités s'emploient, avec le concours de la Banque mondiale, à la mise au point d'une stratégie de réforme de la fonction publique. Dans le secteur pétrolier, le gouvernement entend se doter d'un système de transmission automatique et intégrale de l'évolution des prix pétroliers, éliminer progressivement les subventions des prix du carburant et affecter l'épargne budgétaire ainsi dégagée au renforcement du dispositif de protection sociale. Les préparatifs en vue de l'adoption d'une formule d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers sont quasiment achevés. Pour diminuer les transferts budgétaires, le gouvernement travaille aussi à la mise en œuvre de mesures destinées à renforcer la position financière de la SONARA.

Dans le secteur financier, sur la base des recommandations du PESF, les autorités ont décidé d'élaborer un plan d'action pour le renforcement de l'intermédiation financière. Au niveau national, les autorités prendront des mesures pour faciliter l'accès au crédit. Au plan régional, le gouvernement entend soutenir la création d'un registre central de crédit. Dans le but d'offrir d'autres sources de financement de l'activité économique, les autorités entendent poursuivre les efforts engagés pour créer un marché obligataire en autorisant le transfert des opérations sur bons du Trésor à coupon zéro du marché secondaire vers le marché financier et en remplaçant les avances statutaires de la BEAC à l'État par l'émission de titres d'État négociables. Sur la base des résultats du plan d'affaires du volet financier de CAMPOST, le gouvernement déterminera la structure à mettre en place afin d'améliorer l'accès des populations démunies aux services financiers.

S'agissant de la gouvernance, les autorités sont déterminées à accroître la transparence et la lutte contre la corruption afin d'améliorer le climat des affaires et la qualité de la dépense publique. Pour cette dernière, les autorités entendent prendre les mesures nécessaires pour faciliter les déclarations de patrimoine des responsables gouvernementaux, afficher sur Internet, la synthèse des rapports de suivi de la mise en œuvre physique et financière des projets d'équipement ainsi que des décisions de justice et des sanctions prises contre des agents de l'État. Afin d'améliorer le climat des affaires, les autorités ont décidé de donner suite à la création d'un guichet unique pour réduire la durée et le coût de création d'une entreprise et à l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur privé.

Les autorités entendent également promouvoir l'intégration régionale en renforçant la coordination avec les autres partenaires de la CEMAC pour abaisser les obstacles au commerce sous-régional, appliquer le tarif extérieur commun (TEC), éliminer les valeurs mercatoriales (minimum administrative values)* pour tous les produits importés et trouver un

compromis mutuellement satisfaisant sur les Accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

S'agissant de la gestion de la dette extérieure, les autorités mèneront une politique prudente d'endettement et veilleront à la viabilité de la dette. Prenant appui sur les progrès réalisés jusqu'à présent, les autorités entendent clarifier le cadre légal et institutionnel de gestion de la dette, fixer un plafond d'endettement et établir les priorités de gestion de la dette avec le l'assistance du FMI. Elles procèdent aussi à la conclusion d'accords bilatéraux avec les autres créanciers membres du Club de Paris.

III. Conclusion

Les autorités camerounaises ont une fois encore démontré leur attachement aux politiques et aux réformes convenues dans le programme FRPC. Depuis le passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE, des progrès significatifs ont été accomplis dans l'exécution des réformes et le degré d'appropriation du processus par les autorités camerounaises reste intact. Eu égard aux résultats d'ensemble satisfaisants constatés depuis la dernière revue du programme FRPC comme en atteste la plus récente mis à jour des services du FMI, aux conditions généralement bonnes d'exécution du calendrier des réformes structurelles, aux mesures correctrices prises par les autorités pour respecter le critère de réalisation afférent aux travaux préparatoires à la création de la branche financière des services postaux et à leur engagement renouvelé de maintenir le cap du programme dans la période à venir, je demande, au nom des autorités camerounaises, l'appui du Conseil à la conclusion de la quatrième revue de l'accord FRPC et à l'octroi d'une dérogation pour la non observation du critère de réalisation. Compte tenu de la pertinence des politiques d'endettement menées, notamment les politiques d'emprunt prudentes et la bonne volonté dont les autorités font preuve pour s'entendre avec les entités privées détentrices des créances sur l'État camerounais, je sollicite aussi le soutien du Conseil pour l'achèvement de la revue des assurances de financement.